



Avr-mai-juin 2014

N° 139

Le numéro : 4,50 euros  
Abonnement : 15,00 euros

# *La Gazette Royale*

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

## *Il n'est pas dans la mission...*

Saisie par le Conseil d'État, le 18 février 2014, pour apporter des éclairages au cas Lambert - ce jeune tétraplégique dont le maintien en vie dépend d'une éventuelle décision de justice et déchire la famille depuis de nombreux mois -, l'Académie nationale de médecine a rappelé, à la mi-mai, sa position quant à l'approche déontologique et médicale à observer : « *L'arrêt de vie, en réponse à une demande volontaire à mourir alors que la vie en elle-même n'est ni irrémédiablement parvenue à son terme, ni immédiatement menacée, ne peut être assimilé à un acte médical. Sans équivoque, quand bien même il s'agirait « seulement » d'une aide au suicide, il n'est pas dans la mission du médecin de provoquer délibérément la mort* ».

« *Il n'est pas dans la mission du médecin de provoquer délibérément la mort* ». Cette phrase a une portée qui va bien au-delà du « cas Lambert ». L'on pense bien sûr à l'avortement mais comme l'Académie précise : un médecin « *a pour mission de soigner* », il faut penser, également, aux différentes manipulations dont la médecine se rend aujourd'hui coupable, aux actes chirurgicaux dont le but est de modifier le sexe d'une personne, par exemple, à une certaine chirurgie esthétique qui ne vise qu'à satisfaire un caprice momentané et irraisonné...

« *Il n'est pas dans la mission* »... Une telle phrase a une portée qui va bien au-delà de la médecine... « *Il n'est pas dans la mission* » du gouvernant de confisquer l'autorité possédée naturellement par les corps intermédiaires, « *il n'est pas dans la mission* » du peuple de s'approprier les fonctions régaliennes. « *Il n'est pas dans la mission* » du clerc de gérer le domaine temporel, « *il n'est pas dans la mission* » du laïc de gouverner le domaine spirituel...

Depuis que la France est en république, bon nombre de Français se croient détenteurs d'une part de la couronne...

Depuis que le pape ne porte plus la tiare, bon nombre de catholiques - et de non-catholiques ! - s'en croient détenteurs d'une parcelle...

Dans le domaine temporel, qui est le nôtre, l'histoire nous enseigne qu'en France seule la monarchie capétienne a su proposer un système permettant à chacun de rester dans le cadre de sa « *mission* ».

*Vive le roi Louis XX et la reine Marguerite !*

Dominique Coudé

## ***Mgr le Prince Louis et Madame la Princesse Marguerite célèbrent le 25 avril à Aigues-Mortes***

**« Parce que j'ai 40 ans, parce que j'ai une famille et trois enfants, bien plus que d'une quelconque nostalgie, j'ai envie d'un lendemain et d'un avenir »**

Dans un entretien donné au *Figaro* la veille 24 avril, Mgr le duc d'Anjou avait précisé ce que cette date représentait pour lui :

*« Une date importante ! Celle de mon anniversaire, mais surtout celle de la naissance et du baptême de saint Louis, dont nous fêtons, en 2014, le 800<sup>e</sup> anniversaire. En effet, nous sommes nés tous les deux le 25 avril, de sorte que 760 ans, jour pour jour, nous séparent. J'ai souhaité cette année solenniser spécialement cette date. C'est mon saint protecteur, comme il est aussi celui de la France, de tous ceux qui sont préoccupés par le bien commun. Cette date est donc à la fois émouvante et importante ».*

Et à Stéphane Bern qui lui demandait ce qu'il avait retenu de saint Louis après huit siècles d'histoire, le Prince précisait :

*« Les trois qualités que je viens de signaler : un bon mari et un excellent père de famille ; un souverain reconnu par tous ses contemporains ; et un saint. Il me semble que ces trois vertus sont toujours actuelles dans notre monde en pleine mutation où la jeunesse est inquiète. La société contemporaine manque de repères et se replie sur elle-même... ».*

Et l'aîné des Capétiens de poursuivre :

*« Avec ma position d'héritier de l'une des plus vieilles dynasties d'Europe, j'ai du mal à parler de la royauté en termes nostalgiques. Pour moi, elle est beaucoup plus concrète...*

*« Ceux qui ont fait la royauté française, c'est-à-dire les rois et les Français, eux, n'étaient pas des nostalgiques. Ils ont toujours cherché à aller de l'avant. À faire progresser leur pays. À l'agrandir, à lui donner la première place en Europe, à faire triompher ses lettres et ses industries, ses arts et sa langue. La royauté « à la française », comme saint Louis nous le rappelle, est avant tout un esprit, une volonté d'agir, guidée par la foi, qui donne les principes, et la raison, qui permet de rester dans le réel. Cet esprit est celui de l'unité contre la division, de la vérité contre le scepticisme qui mine nos sociétés, d'un sens de l'aventure commune contre les individualismes, d'un monde qui respecte l'homme de sa conception à sa mort plus que l'argent, d'une société qui protège la famille ».*

Et la conclusion de tomber :

*« À la suite de mes aïeux, je suis là pour continuer à donner cette envie de faire mieux demain qu'aujourd'hui. Rappeler que l'espoir peut animer notre société, que les jeunes y ont toute leur place et que l'on compte sur leurs idées et leur énergie, qu'ils doivent avoir confiance dans l'avenir.*

*Certes, cela n'est peut-être pas facile, mais est-ce que cela le fut à Bouvines que l'on commémore aussi en 2014, ou après la guerre de Cent Ans ou celle de religions, quand il a fallu reconstruire un royaume ruiné ? Personnellement, parce que j'ai 40 ans, parce que j'ai une famille et trois enfants, bien plus que d'une quelconque nostalgie, j'ai envie d'un lendemain et d'un avenir ».*

### **Les cérémonies du 25 avril**

À 18h00, Mgr le Prince Louis et Madame la Princesse Marguerite sont accueillis à l'hôtel de ville par M. Pierre Mauméjean, maire d'Aigues-Mortes, un groupe d'élus et de notabilités.

M. Mauméjean rappelle les liens qui unissent sa ville et saint Louis et se plaît à regretter que tous les privilèges, franchises et exemptions que le roi avait accordés à Aigues-Mortes aient été rayés d'un trait de plume à la Révolution...

Le Prince rappelle que lui-même a des liens particuliers avec Aigues-Mortes puisqu'il y est déjà venu en 1992.

Tous les assistants peuvent ensuite s'approcher du Prince et de la Princesse.

C'est, ensuite, la procession qui conduit à l'église Notre-Dame des Sablons.

En tête de la procession, derrière la croix, s'avancent un jeune homme et une jeune femme en costumes du XIII<sup>e</sup> siècle.

*(Suite page 3)*

(Suite de la page 2)

cle, portant une reproduction de l'étendard de Saint-Denys et suivis de nombreuses personnes et enfants en costumes aigues-mortais traditionnels.

Viennent ensuite des membres des confréries des Pénitents Blancs et des Pénitents Gris, des chevaliers du Saint-Sépulcre, des chevaliers de Malte précédant le prince de Bauffremont, président de l'Institut de la Maison de Bourbon, qui porte un reliquaire de saint Louis restauré par les soins de l'Institut.

Puis, s'avancent le Prince Louis et la Princesse Marguerite avec une suite d'honneur.

Et c'est la procession du clergé, composée de religieux, de diacres et d'une quinzaine de prêtres qui précèdent S. Exc. Mgr Robert Wattebled, évêque de Nîmes, Uzès et Alès.

L'église Notre-Dame des Sablons est comble lorsque la procession y entre. Au cours de la messe, Mgr Wattebled prononce une homélie dans laquelle il met l'accent sur le baptême et, puisque l'on célèbre, en ce jour le huitième centenaire du baptême de saint Louis, il exhorte les fidèles à approfondir le sens de leur propre baptême.

À la fin de la messe, M. le curé de Notre-Dame des Sablons prend la parole pour remercier Mgr Wattebled, le Prince Louis, la Princesse Marguerite et le prince de Bauffremont.

Mgr le duc d'Anjou magnifie alors l'exemple de saint Louis comme roi, comme père de famille et comme chrétien exemplaire par de très belles paroles sur la fidélité et la famille :

*« Monseigneur,*

*Monsieur le Curé,*

*Monsieur le Maire,*

*Mesdames et Messieurs, Chers Amis,*

*Je tiens tout d'abord à exprimer mes remerciements aux autorités religieuses d'Aigues-Mortes qui pour le 800<sup>e</sup> anniversaire du baptême de saint Louis, avec cette messe solennelle présidée par Son Excellence Monseigneur l'évêque de Nîmes, et la bénédiction du reliquaire, ont tenu à lui rendre hommage. Je m'associe, en tant qu'aîné des descendants du roi, chef de la Maison Capétienne, à cet anniversaire qui, par un hasard que je considère comme un signe du Ciel, est aussi le mien. En effet, le roi et moi, sommes nés exactement, jour pour jour, à 760 ans d'écart, un 25 avril.*

*Aussi, j'ai accepté avec joie l'invitation qui m'était faite par les autorités religieuses et civiles de me rendre aujourd'hui dans cette ville royale si imprégnée du souvenir de saint Louis puisqu'il l'a fondée et y est venu à plusieurs reprises. Je peux, ainsi, inaugurer officiellement cette année de commémorations que de nombreuses villes, diocèses et paroisses de France consacrent au Roi.*

*Je souhaite vraiment que cet hommage solennel permette de mieux connaître la figure exemplaire de saint Louis, huit siècles après sa naissance. Il n'est pas très courant de pouvoir s'inscrire dans une si longue durée. Pourtant, nous ressentons tous profondément combien le message de cet homme, que la destinée a fait devenir roi, est toujours actuel.*

*La célébration liturgique nous a fait souvenir qu'il fut un saint, ce qui est déjà exceptionnel pour un homme d'État soumis à beaucoup de pressions et qui devait, sans doute, aussi composer avec une société à la fois rude et fragile. Il n'a pas transigé avec sa foi. Il a adapté sa politique à sa mystique. Mais, le roi Louis IX a aussi été un mari aimant et un père soucieux de l'éducation de ses enfants. Voilà encore un second trait de sa personnalité qui parle à notre temps où la famille est si malmenée. Par son exemple, il rappelle qu'elle est le socle de la société et qu'il est de notre devoir de la défendre.*

*Enfin, saint Louis a été un grand souverain. Il a su réformer les institutions de son temps et mettre en place, tant pour la justice que pour la monnaie et l'administration, les fondements d'un État nouveau qui allait progressivement se substituer à la féodalité.*

*Oui, saint Louis a mérité pour toutes ces raisons l'hommage auquel les célébrations nationales nous invitent en 2014. Aigues-Mortes l'a compris et il faut remercier les municipalités successives et la communauté paroissiale qui ont toujours donné leurs places aux commémorations.*

*Mais, je veux terminer ce bref message par une note personnelle. Je l'ai dit, ce 25 avril est aussi mon anniversaire et, avec ma femme, je suis heureux de le vivre ici, à Aigues-Mortes, entouré de vous tous et placé sous la protection de saint Louis. Être à Aigues-Mortes en ce jour est important pour moi, car je me souviens que, le 23 août 1992, j'y ai effectué un de mes premiers déplacements officiels comme chef de Maison. J'avais 18 ans. J'ai tenu alors mon premier discours public. L'émotion était forte mais, il y avait aussi, heureusement, la chaleur de toute une ville qui m'avait fait citoyen d'honneur. Ce sont des choses que l'on n'oublie pas ! La ferveur de l'accueil de 1992 est toujours là. Ma femme, la Princesse Marguerite et moi-même, nous vous remercions du fond du cœur de cette cérémonie d'anniversaire que vous nous offrez à travers l'hommage que vous rendez à saint Louis. »*

À l'issue de la messe, après une longue séance de photographie au pied de la statue de saint Louis, la paroisse convie les assistants à un vin d'honneur au cours duquel les Princes sont très entourés.

Le 26 avril, le reliquaire de saint Louis est transporté au Grau du Roi en présence de Mgr le Prince Louis et de Madame la Princesse Marguerite.

Et, ce même 26 avril, Mgr le Prince Louis accorde au journal *La Provence* l'entretien que l'on trouvera ci-après.

## ***Louis de Bourbon : « Je suis prêt à servir la France »***

C'est avec l'aimable autorisation de *La Provence* - 248, avenue Roger Salengro 13015 Marseille - que nous reproduisons, ci-après, l'entretien accordé, le 26 avril 2014 par Mgr le duc d'Anjou à Frédéric Cheutin et publié le 27 du même mois.

Si la France était encore une monarchie, le prince Louis de Bourbon, duc d'Anjou, serait notre souverain sous le nom de Louis XX. Le prince, qui s'est rendu vendredi à Aigues-Mortes pour commémorer le 800<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de saint Louis, a accepté de répondre aux questions de *La Provence*.

Monseigneur, vous vous êtes rendu, vendredi, à Aigues-Mortes pour commémorer le 800<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de saint Louis. Que représente ce roi, majeur dans notre histoire, pour vous ? Et pourquoi célébrer sa naissance, qui est aussi le jour de votre quarantième anniversaire, à Aigues-Mortes ?

Louis de Bourbon : *C'est vrai que la concordance des dates et des prénoms est amusante : saint Louis est né le 25 avril 1214, je suis né 760 ans plus tard et nos épouses se prénomment Marguerite... Mais plus sérieusement, oui, il m'a paru important de venir à Aigues-Mortes à l'occasion du 800<sup>e</sup> anniversaire de saint Louis. J'ai accepté cette invitation des autorités civiles et religieuses car honorer ce saint roi, bon époux et bon père de famille, est tout un symbole. Il fonda cette cité en 1240, ouvrant à la France une porte sur la Méditerranée qui ne s'est jamais refermée depuis. Roi réformateur, bâtisseur, juste, il était très aimé car il avait grand souci du faible. Tout cela est présent à Aigues-Mortes, mais j'irai cette année dans d'autres lieux, tant en France qu'à l'étranger, à commencer par le Grau-du-Roi pour la restauration d'un reliquaire.*

Alors que notre pays semble de plus en plus divisé, quel serait, selon vous, l'intérêt d'une restauration monarchique ?

Louis de Bourbon : *L'avantage de la royauté, c'est précisément de faire l'union. D'ailleurs, ce fut tout au long de l'Histoire le leitmotiv de nos rois : unir, rassembler, lutter contre les intérêts particuliers au profit de l'intérêt général. Un roi, par nature, est au-dessus des partis. Il est au service de tous. Au service de son pays et c'est naturellement qu'il mettra tout en œuvre pour le transmettre à son successeur en bonne santé. C'est la concordance commune d'intérêts qui est l'un des secrets de la réussite du système, et cela est unique et irremplaçable.*

Peut-on encore concilier modernité et monarchie, notamment en ce qui concerne les problèmes de société ?

Louis de Bourbon : *Déjà, on peut constater que des monarchies existent en Europe et, en général, les pays concernés révèlent une adaptation plus dynamique, tant sur le plan social qu'économique. La France est très attachée à son système de protection sociale que saint Louis aurait sûrement soutenu, lui qui, à l'époque, créait les grands hôpitaux et les premiers fonds de retraite pour les soldats. Mais pour garder cette protection, il faut être vigilant et lucide. Rien n'est pire que l'utopie. La royauté, elle, s'est construite sur du réel, c'est-à-dire, au départ, une famille, des fiefs, des communes, des artisans, des commerçants, des entrepreneurs, etc. Tout un tissu social travaillant chacun pour soi et pour le bien de tous, grâce à un contrôle minime mais efficace exercé par le minimum d'État qu'est la royauté. Ce système donnait ainsi beaucoup de libertés aux individus. Où en sommes-nous avec les libertés ?*

Dans la France actuelle, quel rôle entendez-vous jouer ?

Louis de Bourbon : *Un rôle à la fois discret et concret. Les autorités, tant civiles que religieuses qui m'ont invité, savent très bien qui je suis et c'est bien en tant qu'aîné de la Maison de Bourbon, descendant direct de saint Louis, que je suis venu à Aigues-Mortes. Les choses sont claires et je suis très heureux de pouvoir incarner cet attachement profond des Français à leur Histoire. Chaque année, le programme des Célébrations nationales présente beaucoup d'occasions d'évoquer ce lien si particulier qui existait entre le Roi et son peuple, un lien à la fois charnel et spirituel, là encore quelque chose d'irremplaçable. Que vous dire d'autre ? J'existe, je suis là et si je peux un jour œuvrer plus concrètement pour la France, je prendrai mes responsabilités. J'ai aujourd'hui 40 ans, trois enfants, une vie active, je sens bien que ma génération et celle qui suit attendent un changement profond et pacifique.*

Frédéric Cheutin

© La Provence/27.04.2014

## Paris célèbre le 800<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de saint Louis

Ce samedi 17 mai 2014, les Français répondent massivement à l'appel de l'association *Oriflamme* (asso.oriflamme.over-blog.com) qui organise une commémoration du huitième centenaire de la naissance de saint Louis autour de trois temps forts : une messe solennelle à St-Eugène - Ste-Cécile, une procession entre St-Eugène - Ste-Cécile et Notre-Dame, une ostension et une vénération de la Sainte Couronne d'Épines en la cathédrale-basilique.

Parisiens et provinciaux, venus des quatre coins du pays, accompagnent l'ainé des Capétiens, Mgr le Prince Louis, duc d'Anjou, tout au long de cette célébration et se retrouvent entre trois et quatre mille dans la grande nef de pierre dont le saint roi a vu l'essentiel de la construction.

### Messe à Saint-Eugène - Sainte Cécile



Messe votive solennelle de saint Louis, roi  
Mémoire de saint Pascal Bayon, confesseur  
François Giroust (1738-1799)  
Messe *Gaudete semper Domino* du  
sacre de Louis XVI (1775)



Après, l'accueil de Mgr le Prince Louis, duc d'Anjou par M. l'abbé Patrick Faure, curé de St-Eugène - Ste-Cécile, la procession d'entrée s'ébranle aux accents du *Te sancte, rursus, Ludovice, praelia* - hymne des secondes vêpres de saint Louis au propre de Paris. Et c'est dans une église comble qu'est célébrée une magnifique et émouvante messe, rehaussée par la schola et l'ensemble instrumental Ste-Cécile sous la direction de Henri de Villiers, Bruno Rattini étant à l'orgue, Matthieu Lou, Kazumasa Ono et Ayana Shimizu, sacqueboutiers.



### Laudes regiae - « Acclamations carolingiennes » (VIII<sup>e</sup> siècle)

**Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat !  
Exaudi Christe !**

Ecclesiae sanctae Dei, salus perpetua ! *À la sainte Église de Dieu, salut perpétuel !*

Redemptor mundi, Tu illum adjuva ! *Rédempteur du monde, viens à son aide !*

Sancta Maria, Tu illum adjuva ! *Sainte Marie, viens à son aide !*

**Christus vincit...** *Le Christ vainc...*

Francisce summo Pontifici et  
Universali papae, vita ! *À François, souverain Pontife et pape universel, vie !*

Salvator mundi, Tu illum adjuva ! *Sauveur du monde, viens à son aide !*

Sancte Petre, Tu illum adjuva ! *Saint Pierre, viens à son aide !*

Sancte Paule, Tu illum adjuva ! *Saint Paul, viens à son aide !*

**Christus vincit...** *Le Christ vainc...*

Andreae archiepiscopo, et omni clero  
sibi commisso, pax, vita et salus  
continua ! *À André archevêque, et à tout son clergé, paix, vie et salut éternel !*

Sancte Dionysie, Tu illum adjuva ! *Saint Denis, viens à son aide !*

Sancta Genevêfa, Tu illum adjuva ! *Sainte Geneviève, viens à son aide !*

**Christus vincit...** *Le Christ vainc...*

Tempora bona veniant ! Pax Christi  
Veniat ! Redemptis sanguine Christi !

Felciter ! Feliciter ! Feliciter !

Regnum Christi veniat ! Regnum Christi veniat ! Deo gratias ! Amen.

*Le Christ vainc, le Christ règne, le Christ gouverne !  
Exauce-nous, ô Christ !*

Ludovico christianissimo et excel-  
lentissimo capiti domus regalis,  
vita & gloria !

Sancte Ludovice, Tu illum adjuva !

Sancta Clotildis, Tu illum adjuva !

**Christus vincit...**

Francorum populo, cunctis iudicibus  
et omni exercitui Francorum, vita et  
victoria !

Sancte Michael, Tu illos adjuva !

Sancta Johanna, Tu illos adjuva !

**Christus vincit...**

Rex regnum, Rex noster !

Spes nostra, Gloria nostra !

Misericordia nostra, Auxilium  
nostrum !

Lux, via et vita nostra !

**Christus vincit...**

*Qu'advient les temps heureux !*

*Qu'advienne la paix du Christ. À ceux qui ont été rachetés par le sang du Christ, félicité !*

*Qu'advienne le règne du Christ ! Rendons grâce à Dieu ! Ainsi soit-il.*



À l'issue de la messe, Mgr le Prince Louis salue les assistants.



L'après-midi, entraînée par la *Fanfare royale d'Hanzinne* (Belgique) et conduite par le clergé en chapes, la procession parcourt les rues de Paris de Saint-Eugène - Sainte-Cécile à Notre-Dame.



Outre de nombreuses personnalités, l'on y reconnaît une délégation de l'Ordre du Saint Sépulcre et une délégation de l'Ordre de Malte, conduite par le comte de Beaumont-Beynac.



Et c'est l'arrivée à Notre-Dame où plus de trois mille personnes sont accueillies par S. Exc. Mgr Renauld de Dinechin, évêque auxiliaire de Paris.



La journée se termine par l'ostension et la vénération de la Sainte Couronne d'Épines, placée sous la garde des Chevaliers du Saint Sépulcre.

Un clip video offrant un résumé de cette célébration est visible sur le site de l'UCLF à l'adresse <http://www.uclf.org/page46.html>.



## *10<sup>e</sup> anniversaire de la dépose du cœur de Louis XVII à Saint-Denis*

À 19h00, à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la dépose du cœur de Louis XVII à la basilique St-Denis, une messe votive de saint Louis était célébrée pour le jeune roi par S. Exc. Mgr Jean-Louis Bruguès, archiviste et bibliothécaire de la Sainte Eglise romaine, en l'église Sainte-Élisabeth de Hongrie, en présence de Mgr le Prince Louis, duc d'Anjou.

À 20h30, une gerbe était déposée à l'emplacement de la Tour du Temple, où décéda Louis XVII, le 12 juin 1795.

Après ce dépôt, un dîner, organisé par l'Institut Duc d'Anjou, rassemblait de nombreuses personnes autour du Prince, de Mgr Bruguès et de M. l'abbé Xavier Snoëk, curé de Sainte-Élisabeth de Hongrie.

Au cours de ce dîner, Mgr le Prince Louis a prononcé le discours ci-après :

« Excellence,

Monsieur le Curé,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

À l'issue de ces deux cérémonies, vous avez souhaité que soit organisé un dîner pour terminer cette journée par une rencontre amicale, soyez-en remerciés. C'est une nouvelle occasion de me retrouver parmi vous tous, fidèles qui m'entourez depuis de si longues années et nous sommes très honorés que Monseigneur Bruguès ait pu se joindre à nous.

Je salue nos amis venus d'Amérique, où je serai au mois d'août pour commémorer saint Louis et la création de la ville de Saint-Louis du Missouri, il y a 250 ans par le roi Louis XV.

La soirée que nous vivons est solennelle puisque nous nous retrouvons autour du souvenir de saint Louis et de Louis XVII. Le Saint, roi à 12 ans et l'enfant roi, Martyr à 10 ans. Quel symbole ! L'un et l'autre, brutalement sortis de l'enfance et confrontés au meilleur et au pire.

Avec saint Louis, dont est commémoré cette année, un peu partout en France et dans le monde, le 8<sup>e</sup> centenaire de la naissance, nous comprenons mieux ce qu'apporte à la royauté la religion vécue jusqu'à la sainteté. Elle a permis à Louis IX d'accomplir sa tâche de souverain en mettant toujours en avant les principes évangéliques que lui avait inculqués sa mère, Blanche de Castille. Être le roi de la justice ; celui de la paix entre les grandes principautés féodales ; celui de la protection des petits et des faibles ; enfin, celui de la charité qui s'est traduite par ses préoccupations sociales en œuvrant autant pour créer des hôpitaux que pour assurer aux veuves et aux orphelins des moyens de subsistance. Son souvenir est tel que, huit siècles après, il demeure un modèle honoré dans de nombreuses villes comme j'ai pu le constater tant à Poissy qu'à Aigues-Mortes ou à Paris, alors que ce sont des dizaines de villes qui ont programmé des commémorations cette année.

Avec Louis XVII, nous plongeons dans un autre versant de la nature humaine, celle de la face honteuse d'une humanité qui a perdu tout sens des valeurs au point de laisser mourir un enfant de 10 ans dont le seul crime était d'être un fils de roi et son successeur légitime.

Mais, malheureusement, si Louis XVII reste un symbole de l'enfance sacrifiée, ne faut-il pas reconnaître que son sacrifice n'a, à vue humaine, rien changé. L'actualité montre que les enfants sont toujours les innocentes victimes de la folie, de l'égoïsme ou de la perversion des adultes. Des enfants-soldats aux victimes des actes pédophiles, les enfants martyrs se comptent en milliers, en millions comme si bien souvent les adultes faisaient payer aux plus petits et aux plus faibles leur propre incapacité à agir pour le bien commun.

L'exact opposé du message multi-séculaire de saint Louis !

Alors comment ne pas être amené à réfléchir ?

Y a-t-il un lien entre ce passé et notre avenir ?

Il est dans la question des valeurs. Quelle société voulons-nous ? Cette question est celle de chacun d'entre nous. La question de la crise morale, que nos sociétés traversent, est souvent évoquée en France, mais aussi dans d'autres pays européens et notamment par le Saint-Père. Cette crise morale est celle de la perte de sens de nos sociétés. Nous avons su être à la pointe des progrès technologiques et scientifiques. Nous savons aller sur Mars ; nous pouvons voir l'infiniment petit. Les découvertes médicales nous étonnent chaque jour un peu plus. L'homme est capable de grandes choses ! C'est la face saint Louis, Bouvines, François 1<sup>er</sup>, Louis XV et Louis XVI...

Et pourtant, notre société est confrontée au doute, au désenchantement qui frappe les plus jeunes, au découra-

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

gement qui frappe les plus âgés.

La différence se trouve dans le sens que nous donnons à la vie, à toute la vie. Dès qu'on la détourne du Bien commun et des devoirs que chacun a vis-à-vis de ses prochains et de ceux qui le suivront, la société tombe dans tous les pièges et dans tous les excès. Telle est la rançon des époques qui perdent le sens des valeurs. Souvenons-nous, en effet, que le martyr de Louis XVII ne fut pas un acte isolé - une erreur de l'histoire - mais qu'il accompagna le génocide des 500 000 Vendéens, les prisons de la Terreur et les nombreux guillotins, et qu'il précéda les guerres qui firent plus d'un million de victimes et laissèrent la France exsangue. Spirale du malheur !

*Que voulons-nous pour demain !*

Telle est la question que tous les rois se sont toujours posée. Quel est notre devoir, le vôtre, comme le mien ? Quelle est notre mission ? Pourquoi maintenons-nous une tradition ? En un mot, quel sens donnons-nous à la royauté en ce XXI<sup>e</sup> siècle ?

Je le dis souvent, il ne s'agit pas de regretter quelque époque passée qui, quoique nous fassions, ne reviendra pas. Il convient d'aller vers l'avenir. D'aider à le construire comme le roi Louis IX l'a fait.

C'est ce que l'on attend de toutes les royautés. En Europe, c'est le régime de nombreux États et pour certains, nous savons combien il est important. Dans les pays qui l'ont abandonné, les crises succèdent aux crises et surtout, les peuples payent un lourd tribut comme en Iran, en Lybie, en Afghanistan. En 1989, lorsqu'il s'est agi de faire la transition entre le régime communiste et le monde libéral, plusieurs États avaient pensé à restaurer les antiques maisons royales, en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie. Il est sans doute regrettable que cela n'ait pas été réalisé, la transition aurait sans doute été facilitée. Les rois ont l'avantage de pouvoir symboliser leur pays, à travers toutes ses diversités et chacun peut s'y rattacher comme dans une famille tous les membres partagent les mêmes ancêtres.

Mon devoir est donc de maintenir la flamme de l'espoir. Mais j'ai besoin, autour de moi, de personnes qui s'engagent, de jeunes et de moins jeunes qui ne soient pas des nostalgiques, mais qui aient envie de changer la société pour la faire progresser. C'est tous ensemble que nous réussirons.

Alors, voyez-vous, si je dis cela, aujourd'hui parmi vous, c'est parce que souvent m'est posée la question sur ce que je fais. Il est vrai qu'il n'est pas simple d'être l'héritier de la tradition royale française et l'héritier de la tradition de saint Louis. Cet héritage, je l'assume. J'essaie d'appliquer dans ma vie familiale et professionnelle ces principes fondateurs. J'aimerais faire mieux pour l'enfance malheureuse en particulier et dans d'autres domaines aussi. Avec tous et notamment ceux de ma génération, prenons des initiatives. Tel est le devoir de l'héritier des Bourbons, de l'aîné des Capétiens.

Merci.

Louis, duc d'Anjou ».

## Le 1<sup>er</sup> colloque « Dominique Venner »

À l'heure exacte où, le samedi 17 mai 2014, Paris processionne en l'honneur de saint Louis et vénère les saintes Reliques de la Passion à Notre-Dame, plus de cinq cents personnes se rassemblent à la Maison de la Chimie pour célébrer Dominique Venner qui s'est suicidé, il y a un an, à Notre-Dame, justement.

Au programme de ce colloque, des interventions de :

- \* **Philippe Conrad**<sup>1</sup>, « Dominique Venner, historien et essayiste de l'histoire » ;
- \* **Pierre-Guillaume de Roux**, éditeur, « Dominique Venner, le cœur rebelle » ;
- \* **Javier Portella**<sup>2</sup>, « Les leçons du samouraï » ;
- \* **Bernard Lugan**<sup>3</sup>, « L'esprit Corps Franc » ;
- \* **Alain de Benoist**<sup>4</sup>, « Un exemple de tenue ».

(Suite page 9)

1) Membre du GRECE, il anime, en compagnie de **Bernard Lugan**, *Le livre journal des historiens* sur Radio Courtoisie et préside l'Association de continuité éditoriale de *La Nouvelle Revue d'histoire* (fondée par Dominique Venner). Depuis le 11 février 2014, il présente l'émission *Passé/Présent* sur la chaîne de télévision par Internet TV Libertés.

2) Javier Portella, essayiste, directeur de la revue en ligne espagnole *El Manifiesto*.

3) Historien spécialiste de l'Afrique, il anime, en compagnie de **Philippe Conrad**, *Le livre journal des historiens* sur Radio Courtoisie.

4) Un des fondateurs du GRECE, fondateur de la revue *Krisis*, éditorialiste de la revue *Éléments*, dans laquelle il écrit à l'été 1980, sous le pseudonyme de **Robert de Herte** : « La christianisation de l'Europe, l'intégration du christianisme au système mental européen, fut l'événement le plus désastreux de toute l'histoire advenue à ce jour - la catastrophe au sens propre du terme » (*Éléments* n° 36, p. 3). De lui aussi : « Je crois que le paganisme n'est ni d'hier, ni d'aujourd'hui ni de demain, mais de toujours. Je crois que son oblitération passagère

(Suite de la page 8)

Novopress.info précise : « Un an après le sacrifice de l'auteur, il s'agissait d'évoquer l'homme et son œuvre. Selon **Pierre Le Vigan**, qui a commenté le colloque sur le blog de la revue *Éléments*, **Dominique Venner** aurait ouvert une voie sacrée. Celle de la réflexion sur notre époque, sur le sens de la patrie, et de la civilisation européenne... »

« Il a été annoncé, lors du colloque, qu'un institut pour la longue mémoire européenne serait prochainement créé. Il sera dirigé par **Philippe Conrad**<sup>1</sup>, **Bernard Lugan**<sup>3</sup> et **Jean-Yves Le Gallou**<sup>5</sup>. Cet institut sera porté sur les fonts baptismaux au prochain Solstice d'été sur le mont Olympe, aux sources de la civilisation européenne »<sup>6</sup>.

Le suicide du païen Dominique Venner, le mercredi 22 mai 2013, devant le maître-autel de Notre-Dame, avait, effectivement, soulevé l'émotion de la quasi-totalité de la classe politique « bien pensante ». **Pierre Vial**<sup>7</sup>, lui aussi païen militant, avait écrit : « *La grandeur a un nom. Elle s'appelle Dominique Venner* », **Alain Soral** avait prévenu : « *Le geste de Dominique Venner ne sera compris que par le petit nombre de gens conscients qui ont déjà compris* », **Alain Escada** s'était exclamé : « *Je suis contre le suicide, mais je salue le geste politique* », le MNR lui avait rendu « *hommage* », **Carl Lang**, lyrique, avait déclaré : « *Dominique Venner est notre premier martyr de ce siècle* », quant à **Bruno Gollnisch**, il avait évoqué : « *Un homme d'honneur, un homme debout dans la bataille* ». **Anne Brassié**<sup>8</sup> avait conclu son oraison funèbre par : « *Ce chevalier médiéval est mort dans le maison de Dieu, qu'il repose en paix, lui qui a tant combattu et suivons son exemple, battons-nous jusqu'à ce que victoire s'ensuive* »<sup>9</sup>. Quant au clergé de Notre-Dame, il avait procédé à la purification et à la réparation nécessaires après une telle profanation...

Peu de temps après, quelques admirateurs du grand homme se groupaient pour lui rendre un hommage collectif. Il s'agissait de **Gabriele Adinolfi**, **Alain de Benoist**, **Francis Bergeron**, **Renaud Camus**, **Bruno Favrit**, **Guillaume Faye**, **Georges Feltin-Tracol**, **François-Philippe Galvane**, **Bruno Gollnisch**, **François Sidos**, **Gilbert Sincyr**, **Nicolas Tandler**, l'abbé **Guillaume de Tanoüarn** et **Pierre Vial**<sup>10</sup>.

Pourtant après la lecture de son ouvrage posthume, *Un samouraï d'Occident Le Bréviaire des insoumis*<sup>11</sup> - un des pamphlets les plus antichrétiens qu'il nous ait été donné de lire -, quelques-uns se ressaisissaient, telle **Anne Brassié**<sup>8</sup> : « *Il est infiniment désagréable de lire le livre posthume d'un ami et que ce livre soit une potion amère. Dominique Venner était un ami. Il publie à titre posthume un livre qui va bien au-delà de son scepticisme habituel à l'égard des catholiques... Dans Un samouraï d'Occident, sous-titré Le Bréviaire des insoumis, l'écrivain nous livre son testament, sa vision de l'histoire, du « désordre épouvantable » créé par le christianisme dans un monde antique parfait, ses héros tous païens à quelques exceptions près... mais le charme ne passe plus pour les catholiques que nous sommes. Des violences et incohérences trop nombreuses se cachent derrière le masque du sage stoïcien...* »<sup>12</sup>. L'on est pourtant en droit de se demander pourquoi elle se réveillait si tard !

Pour notre part, nous avons immédiatement préféré la réaction, quasi à chaud, de Samuel Landon dans la lettre qu'il écrivait le 3 juin 2013 :

« *Si vous aviez choisi de vous suicider chez vous, dans vos toilettes ou dans votre cave, je n'aurais pas eu à vous écrire cette lettre... Mais vous avez choisi de vous donner en spectacle à Paris, dans la cathédrale la plus admirée de France, et de vous y donner la mort en signe de protestation politique, selon la lettre que vous avez laissée. C'est bien parce que votre acte est un geste politique et non personnel que je me vois incité à réagir.*

« *De par le battage médiatique soulevé par votre acte, vous avez déjà gagné la bataille de l'image et du bruit... Vous avez su habilement manœuvrer les singes journalistes... Votre éditeur se frotte les mains...*

« *Pour moi, sachez-le, vous n'êtes ni un brave ni un samouraï, ni un résistant, ni un guerrier. Vous êtes un ter-*

(Suite page 10)

par la pensée chrétienne a représenté un drame historique et métahistorique dont nous n'avons cessé de subir des conséquences toujours plus graves » (Entretien avec **Alain de Benoist**, Masson Daniel, *Dieu est-il mort en Occident ?*, Guy Trédaniel, éditeur, 1998, p. 76).

5) Haut fonctionnaire, membre du GRECE en 1969, cofondateur du *Club de l'Horloge* avec **Yvan Blot** et **Henri de Lesquen** en 1974, rejoint le *Front national* en 1985 et, avec **Bruno Mégret**, participe à la scission au sein du FN qui donne naissance, en 1998, au *Mouvement national républicain*.

6) Source : <http://fr.novopress.info/166895>.

7) « Ancien professeur d'histoire médiévale à l'université Lyon III, **Pierre Vial** est l'un des responsables les plus actifs du mouvement national et identitaire... Il a également été rédacteur en chef de la revue *Éléments*... Président de l'association *Terre et Peuple* (fondée en 1994)... **Pierre Vial** signe également chaque mois dans les colonnes de l'hebdomadaire *Rivarol* une chronique intitulée « *Le Devoir d'Histoire* »... » (Muresan Lionel, *Lionel Muresan présente Dominique Venner Présent !*, Les Bouquins de Synthèse nationale, 2013, p. 131).

8) Femme de lettre et critique littéraire. Depuis le 5 février 2014, elle présente l'émission *Perles de culture* sur la chaîne de télévision par Internet *TV Libertés*.

9) Source : *Le bloc d'Anne Brassié* (<http://annebrassie.fr>, 22 mai 2013).

10) Muresan Lionel, op. cit..

11) Venner Dominique, *Un samouraï d'Occident Le Bréviaire des insoumis*, Pierre-Guillaume de Roux, 2013.

12) Source : *Le bloc d'Anne Brassié* (<http://annebrassie.fr>, 27 juin 2013).

(Suite de la page 9)

*roriste intellectuel... C'est par l'éclat du sang et la frayeur que provoque une mort violente que vous diffusez vos idées...*

*« Je n'ai pas peur de l'abîme qui nous sépare, et c'est pourquoi j'ose m'adresser à vous qui avez fait le crime de vous assassiner vous-même. Votre acte m'a mis en colère, car il est contraire à toutes les valeurs que je défends en me battant notamment contre l'effondrement de notre civilisation à travers la loi Taubira (instaurant le mariage pour des personnes de même sexe)... Par votre acte, vous encouragez la violence, la colère et la haine...*

*« En effet, à la suite de votre acte, de nombreuses personnes se sont mises à vous encenser, vous voir comme un résistant, un héros, un chevalier ou je ne sais quelles sornettes encore... Votre acte m'a permis de voir que toutes ces personnes - militantes comme moi contre cette loi dite du « mariage pour tous » - étaient bien loin de partager mes valeurs. Certains parlent d'honneur... Je ne vois là aucun honneur, seulement un orgueil tout-puissant et une blessure narcissique que l'on n'a pas le courage d'avouer.*

*« Tous ces gens qui vous admirent sont finalement des partisans de cette vieille droite nationaliste païenne, sans espérance, idolâtre de sa propre violence et engloutie sous les torrents d'une idéologie poisseuse digne d'un surhomme décadent à la sauce wagnérienne. Je vous remercie donc de m'avoir permis d'ouvrir les yeux sur ce qu'étaient véritablement ces partenaires éphémères de combat.*

*« Toute votre vie, vous avez voulu, paraît-il, défendre la civilisation européenne, son héritage et sa culture. Votre dernier acte balaie d'un revers de main tous ces efforts.*

*« Défendre notre civilisation, c'est refuser de s'enfermer dans le désespoir, c'est se tenir debout au milieu d'un monde qui s'effondre, c'est protéger les germes de vie comme autant de miracles à éclore, c'est faire preuve de créativité devant la banalité du monde, c'est montrer de l'audace quand tout le monde baisse les bras, c'est renoncer à la grandeur des siècles passés pour bâtir un présent dont la splendeur n'a pas d'égal, c'est enfin rester auprès de sa femme, de ses enfants, de ses proches et de son peuple quand le jour du combat approche et qu'il nous faut se montrer solidaires et vaillants, ce n'est pas abandonner les siens dans le bruit et la fureur.*

*« Voilà pourquoi je prends la plume pour vous dire combien votre acte me répugne »<sup>13</sup>.*

Quant à nous, en entourant notre Prince, à St-Eugène - Ste-Cécile, dans les rues de Paris, à Notre-Dame, en vénérant les saintes Reliques de la Passion de notre Sauveur, nous avons eu le sentiment, ce 17 mai 2014, d'avoir fait ce qui était en notre pouvoir, ce jour-là, pour nous « tenir debout au milieu d'un monde qui s'effondre », contrairement à « cette vieille droite nationaliste païenne, sans espérance » qui se réunissait, à la même heure, à la Maison de la Chimie, autour de la mémoire d'un « terroriste intellectuel ».

Dominique Coudé

13) Source : <http://www.ndf.fr/poing-de-vue>.

## ***XXIV<sup>e</sup> Université Saint-Louis***

**Du lundi 21 au vendredi 25 juillet 2014**

**Château de La Rivière à Couloutre (58220)**

Une vraie formation politique.

Des exposés - des conférences - des ateliers - des visites - de la camaraderie.

**Renseignements** : Courriel : [saintlouis.univ@gmail.com](mailto:saintlouis.univ@gmail.com) - Tél. : 09 71 31 10 40 / 02 96 38 89 26.

**Télécharger** le bulletin d'inscription, le tract de l'université sur <http://www.viveleroy.fr>.



## Les corps intermédiaires, entre l'individu et l'État

Ce sujet a déjà été abordé par *La Gazette Royale* il y a de nombreuses années. Compte-tenu du contexte actuel, il nous a semblé pertinent de le traiter de nouveau en l'actualisant.

Sous l'Ancien Régime, les *corps intermédiaires* étaient des communautés traditionnelles au sein desquelles l'homme détenait des parts d'autorité en vertu du *principe de subsidiarité* ; ils<sup>1</sup> lui apportaient protection, responsabilités, honneur et dignité dans le service du *bien commun*. La Révolution leur a substitué les *sociétés de pensée*, ces communautés artificielles où la personne est privée de toute possibilité d'action concrète et soumise à la tyrannie de l'*opinion*. La démocratie égalitaire la laisse nue et désemparée face à un État tout puissant qui, pour durer, lui propose l'ignoble marchandage : « on te donne la liberté de jouir, si tu nous laisses le pouvoir et l'argent ».

### L'homme est un animal social et politique

L'homme est un animal social, un être politique au sens de « *polis* » : la cité. Pour lui, la société de ses semblables s'avère indispensable et, par essence, naturelle. Le fait social s'affirme comme une réalité fondamentale indépendante de tout décret humain, de toute volonté d'un quelconque législateur.

Il faut entendre par *Cité*, à un moment donné de l'histoire, la forme la plus achevée d'organisation politique, la plus élaborée, la mieux adaptée à la réalisation du *bien commun*.

Cependant, entre la *Cité* et le citoyen, il y a place pour des communautés, diverses dans leur nature et leur fonction, qui, les unes et les autres, concourent au bonheur

de leurs membres et à l'accomplissement de leur destinée.

Faute de pouvoir les étudier toutes, nous nous intéresserons aux plus importantes, celles qui se trouvent étroitement liées à notre passé comme à notre devenir spirituel et temporel.

\* La première en dignité des institutions est *la famille* ; nous constaterons son caractère spécifique réductible à aucune autre.

\* Les *communautés territoriales* retiendront ensuite notre attention,

\* puis nous nous tournerons vers l'étude des *métiers* et *corporations*.

Ensuite, nous tenterons de voir comment ces structures traditionnelles ont évolué sous la pression

des exigences du pouvoir, puis des idéologies révolutionnaires. Lesquelles idéologies ont tenté, et pour une part réussi, à les vider de leur substance initiale.

Pour la facilité de l'exposé, se trouvent ici réunies trois formes de communautés différentes. Si la *famille*, pierre angulaire de toute société, peut seule se prévaloir de son appartenance au *droit naturel*, les deux autres jouent un rôle éminent pour l'épanouissement de l'homme. Ce dernier, en effet, vit au sein de *communautés territoriales*, souvent très anciennes, modifiées par l'histoire comme par la géographie. Il s'accomplit aussi dans une activité professionnelle qui est beaucoup plus qu'un simple moyen d'existence.

### Les communautés traditionnelles sous l'Ancien Régime

#### La famille

Suivant la définition donnée par l'abbé H. Collin, dans son *Manuel de Philosophie Thomiste* :

« *La famille est l'union stable de l'homme et de la femme en vue de la génération et de l'éducation des enfants ainsi que de l'apaisement de la concupiscence et de l'assistance physique et morale mutuelle* ».

Au sens strict, cela concerne la *société conjugale*, distincte de la

*société paternelle*, liée à l'existence des enfants. Cependant, pour notre propos, on peut confondre ces deux concepts dans l'idée générale de *famille*.

La *cellule familiale* est une société, mais elle se distingue radicalement des autres formes d'association par sa référence au *droit naturel*. Pour cette raison, on ne peut en modifier :

\* ni la fin : propagation du genre

humain, assistance mutuelle, éducation des enfants ;

\* ni les moyens essentiels : unicité et stabilité, d'où découle le principe d'indissolubilité.

Sous l'Ancien Régime, hors le domaine patrimonial, la législation matrimoniale relève de la seule compétence des juridictions ecclésiastiques du fait que le ma-

(Suite page 12)

1) Ces *corps intermédiaires* n'étaient, en rien, des « *contre-pouvoirs* », comme on l'entend souvent. Concourant, comme l'État, au *bien commun*, ils ne pouvaient, en aucune manière être « *contre* ».

(Suite de la page 11)

riage est d'abord un sacrement, sacrement particulier, administré par les époux eux-mêmes lors de l'échange des consentements.

La notion de consentement implique le plus grand respect de la liberté des futurs conjoints. Cette dernière constitue la règle du mariage et les empêchements, parfois nécessaires, l'exception. Le *Droit canon*, par ailleurs, distingue avec soin les empêchements faisant obstacles à la validité du sacrement (union antérieure, profession religieuse, âge, parenté, etc) et ceux qui, bien que constituant une faute grave, ne remettent pas en cause le mariage (défaut de consentement des parents lorsqu'il est requis, etc).

Pendant bien longtemps, les épousailles ne sont pas soumises à un formalisme rigoureux, suivant l'adage : « *Boire, manger et dormir ensemble, c'est mariage ce me semble* ». Mais la liberté ayant engendré de nombreux abus, le Concile de Trente exige un rite plus codifié : présence du prêtre, témoins, etc. Sur le fond, rien ne se trouve modifié : la démarche reste consensuelle (Exemple des mariages clandestins sous la Révolution - Cas plus récent de la *Petite Église* qui n'a pu subsister

### Les communautés territoriales

Les *communautés territoriales*, autrement dénommées *corps intermédiaires géographiques*, ont toujours eu une grande importance

#### La communauté d'habitants

La *communauté d'habitants* s'inscrit dans le cadre d'un village où se regroupent tout naturellement ceux qui y travaillent et ceux qui y résident. Elle s'administre de manière autonome sous le regard du seigneur garant de la paix publique. L'*assemblée des chefs*

#### La paroisse

Dans plusieurs régions du royaume,

que grâce aux deux seuls sacrements que les laïcs peuvent administrer : le baptême et le mariage).

« *L'homme ne peut séparer ce que Dieu a uni* ». Cette parole du Christ fonde l'indissolubilité du mariage. Si la vie commune devient insupportable, la séparation est possible, mais elle laisse subsister le lien matrimonial.

Reste le problème délicat des déclarations en nullité. Dans les siècles passés, elles sont assez fréquentes, justifiées le plus souvent par l'existence d'empêchements.

Les époux ne font qu'un. Ils appartiennent à la même *Cité*, pratiquent la même *Foi*, sont généralement de même condition sociale et possèdent un domicile commun. Mari et femme délibèrent ensemble sur les affaires communes, et l'époux prend la décision en vertu de l'autorité paternelle.

Le mariage ainsi conçu, placé sous l'autorité de l'Église, est l'unique source légitime de la parenté et de la famille civile. Cette famille traditionnelle est large. Elle groupe autour des époux les ascendants, descendants, collatéraux et alliés, vivant sous le même toit. Le monde rural connaît, par ailleurs, des groupements plus vastes encore, connus sous le nom

de *communauté d'habitants* se ce dans l'organisation de la Cité. L'histoire, appuyée sur la géographie, les a suscitées et façonnées, voire parfois détruites. Pour notre

*de famille* y joue un rôle primordial même si la pratique des délégations laisse souvent le pouvoir aux syndics et procureurs. La dite assemblée légifère sur tout ce qui tient à la vie immédiate :

- \* police rurale,
- \* organisation des cultures,

me, la *communauté d'habitants* se

de *communautés familiales*.

Jusqu'à la Révolution, tout est mis en œuvre pour assurer la protection du patrimoine familial sans pour autant interdire à chaque conjoint de disposer des fruits de son activité. Cette volonté se trouve à l'origine de la distinction faite par le droit français entre les *biens propres* et les *acquêts*. La règle successorale tend également à protéger les enfants. En leur absence, l'héritage se partage également entre les lignes paternelle et maternelle. Les meubles et acquêts sont dévolus au parent le plus proche.

Le *droit d'aînesse*, si décrié au nom du dogme démocratique de l'égalité, demeure, sous la Monarchie, le trait caractéristique des successions nobles. Les fiefs de *dignité* (duchés, marquisats, comtés, baronnies) sont normalement indivisibles. Les fiefs non titrés, quant à eux, se partagent plus librement ; on accorde seulement une plus grande part à l'aîné (moitié ou deux tiers) afin qu'il puisse tenir son rang.

Il n'y a là aucune place pour l'individualisme libéral. L'intérêt de la famille passe avant l'intérêt particulier de l'un ou l'autre de ses membres.

étude, nous accorderons une place aux *communautés d'habitants* et *paroisses*, aux *seigneuries*, aux *villes*, aux *pays* et *provinces*.

- \* réglementation des forêts,
- \* usages locaux,
- \* régime des communaux...

Ce territoire constitue également une circonscription fiscale, élément inséparable de toute vie collective.

confond avec la *paroisse*, rassem-

(Suite de la page 12)

blement des âmes rattachées à une église donnée dans un cadre territorial précis. Toute paroisse possède un patrimoine propre : sanctuaire, cimetière, presbytère, école, ... qui est géré par la *fabrique*,

### La seigneurie

Selon le professeur François Olivier-Martin(1879-1952), « *la seigneurie est un territoire plus ou moins étendu et dispersé, dont le seigneur, en même temps qu'il en est le propriétaire, est aussi, à bien des égards le souverain, car il exerce un très large pouvoir de commandement* ».

La *seigneurie* est le fondement majeur de l'organisation féodale.

On peut considérer que la féodalité résulte du sursaut du corps

### Les villes

Les *villes* connaissent aussi le régime féodal et se voient souvent partagées entre plusieurs *seigneuries*. Avec le temps, elles chercheront à recouvrer leur unité primitive et leur autonomie de gouvernement.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, se marque nettement la différence existant entre les *villes* et le *pays*. Cette évolution est directement liée au renouveau des activités artisanales et commerciales. En l'an 1077, Cambrai est dotée d'une charte ; peu à peu, dans de nombreuses cités, les marchands, mal à l'aise dans le cadre limité de la seigneurie, tenteront, par la diplomatie, la force ou l'argent, d'obtenir un statut privilégié. La prospérité économique et la croissance démographique accentuent cette évolution. Les seigneurs laïcs se laissent en général fléchir plus facilement que les seigneurs ecclésiastiques.

Ainsi se crée la classe des *bourgeois*, hommes de la même cité ayant très tôt eu conscience

### Les pays et les provinces

On entend par *pays* ou *province*

organisme juxtaposé au « corps politique » de la *communauté d'habitants* et qui est parfois absorbé par lui.

Centre de la vie spirituelle, l'église est aussi au cœur du temporel. L'assemblée des chefs de fa-

social pour pallier la défaillance des autorités suprêmes de la Cité afin que soient sauvegardés l'ordre nécessaire et la recherche du *bien commun*. C'est une manière de pouvoir de substitution tombé entre les mains de la classe militaire, des grands propriétaires fonciers et des fonctionnaires de haut rang. Cet ordre nouveau, privilégiant les liens d'homme à homme, associe la domination des forts à la protection des faibles.

de leur solidarité. Ils sont, par ailleurs, souvent responsables ensemble des dettes de leur ville. La pratique des affaires a renforcé en eux le goût des réunions, des discussions et des négociations.

Au plan spirituel, ils se groupent en confréries pieuses et charitables afin de mettre en pratique les exigences du *bien commun*. Par ailleurs, pour la nécessité des affaires, on verra se constituer de puissantes associations marchandes : les *guildes* et les *hanses*.

Bien entendu, les déviations restent toujours possibles. Des sociétés secrètes peuvent voir le jour, des révoltes peuvent éclater contre le pouvoir des princes. Alors, il faut réprimer, apaiser, négocier, faire droit aux revendications les plus raisonnables. Les usages évoluent, des *chartes* sont rédigées en bonne et due forme afin de tenir compte de la réalité nouvelle. C'est ainsi que l'on peut expliquer le *mouvement communal* des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

une entité territoriale spécifique

mille, souvent réduite à quelques notables, se réunit autour du curé et du seigneur ou de son représentant, dans un lieu dépendant du sanctuaire : sacristie, chapelle...

Le châtelain incarne l'intérêt de la collectivité dont il se trouve chef de guerre, juge et administrateur. Il accomplit, dans le cadre étroit de ses fiefs, un effort d'organisation réel, même s'il ne néglige pas ses propres affaires. Considéré comme le « premier habitant de la paroisse », il s'affirme comme le représentant naturel de ses vassaux et tenanciers. En conséquence, il est de son devoir de soutenir leur cause.

L'administration locale s'organise alors de manière empirique, au gré des réalités et des forces en présence. Dans certaines localités, le seigneur ne concède qu'un minimum de franchise : abolition du servage selon l'adage, « *l'air de la ville rend libre* » ; propriété libre, mais limitée, dans l'enceinte urbaine ; négociation concernant le calcul et la perception de la taille, participation des bourgeois au fonctionnement de la justice seigneuriale.

À l'opposé, certaines villes jouissent d'une quasi souveraineté. Seigneuries roturières, elles s'intègrent totalement au monde féodal. C'est le cas des *communes jurées*, dans lesquelles les bourgeois sont liés par un serment de paix et d'assistance alors que nobles et clercs sont écartés des responsabilités. De telles communes possèdent leur milice, leurs armoiries, leur beffroi. Le rôle du seigneur, toujours maintenu, se trouve alors extrêmement diminué.

jouissant d'un statut particulier en

(Suite de la page 13)

droit public comme en droit privé. L'origine de cette situation se trouve dans l'histoire. Tel fut le destin de la Bretagne qui, avant 1532, était un état souverain, une Cité au sens plein du terme et qui conserva, en raison de son passé, un minimum d'autonomie et de privilèges.

### Les corporations

Les *métiers* ou *corporations* peuvent être désignés par l'expression : *corps intermédiaires professionnels*. C'est à leur propos que les auteurs des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ont utilisé le plus souvent ce vocable de *corps intermédiaires*. Le mot *métier* remonte aux temps anciens alors que celui de *corporation* date seulement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La distinction traditionnelle fait le partage entre les *métiers jurés* et les *métiers réglés*.

\* Les premiers constituent des groupements professionnels autonomes doués de la personnalité juridique. Ils possèdent un pouvoir de discipline sur leurs membres, lesquels sont liés par un serment.

\* Les seconds sont seulement soumis à une réglementation et une surveillance des autorités municipales.

Comme pour l'ensemble de la Cité, les *communautés de métiers* vivent de la morale chrétienne.

Dans le pré carré français d'avant 1789, chaque *pays*, chaque *province* garde sa personnalité. Le roi, dans ses ordonnances, parle de « *ses peuples* » et, au moment du rattachement à la couronne de telle ou telle communauté, le souverain s'engage à respecter ses libertés. Son rôle est celui d'un arbitre garant du *bien commun*

Celle-ci exige la pratique d'un commerce ou d'une activité artisanale, voire industrielle, honnête. L'ouvrage exécuté ou le service rendu doit être payé au « juste prix », celui qui permet à son auteur de vivre sans s'enrichir de manière exagérée. La bonne économie n'est pas celle qui produit sans limite mais celle qui permet aux plus démunis de subsister.

Si l'artisan ou le commerçant sont d'abord à leurs affaires, ils ne doivent pas, pour autant, négliger le service de la ville où ils exercent. Là encore, les intérêts du groupe, de la communauté, priment l'intérêt individuel.

Le *métier* reste avant tout une association de tous ceux qui ont la même activité : *maîtres, ouvriers, apprentis*. Cette association, primitivement régie par une coutume orale, connaît, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la généralisation d'une coutume écrite, cela afin de limiter les litiges d'interprétation.

Les dirigeants des métiers sont, dans la pratique, peu nombreux.

*général*. En conséquence, il ne peut permettre à aucune partie de se substituer au tout dont il est l'incarnation. Aucun élément constituant le *Royaume* n'est autorisé à s'isoler de l'ensemble français ou à avoir un comportement contraire à ses fins propres.

Ils tiennent leur mandat des gens de la profession, sauf lorsqu'ils sont désignés par le seigneur, mais le cas est assez rare. Élus généralement pour une année, ils assurent le respect des usages, de la réglementation, de la discipline. Ils ont un droit de visite des ateliers et peuvent saisir les marchandises ou œuvres déloyales. La justice seigneuriale intervient alors pour sanctionner les contrevenants.

Selon ce qui est rapporté par François Olivier-Martin : « *À Paris les règlements ont été rédigés pour le commun profit du métier et de la ville (...) et pour le profit du Roi* ». Cela montre bien que l'intérêt de la Cité n'est jamais oublié.

On le sait, la *communauté de métier* se double plus souvent d'une pieuse association qui est aussi une œuvre de charité destinée à secourir les plus nécessiteux de la profession : malades, accidentés, vieilles gens, veuves, orphelins...

## Révolution et corps intermédiaires

Que sont devenus ces corps intermédiaires et ces communautés traditionnelles ?

### Les corps intermédiaires à la veille de la Révolution

L'esprit qui avait présidé à l'établissement de ces diverses institutions s'est modifié au fil du temps. Déjà, sous la Monarchie, le mouvement de centralisation étatique a amené le pouvoir à intervenir directement dans de nombreux domaines sans toujours laisser jouer librement, dans les limites de leur légitime voca-

tion, les corps intermédiaires.

C'est toujours la tentation des responsables de la Cité. Le souverain ne se trouve plus en position d'arbitre suprême mais de dirigeant et risque de considérer l'existence des communautés comme un obstacle à sa volonté de puissance. L'exemple de l'af-

faiblissement progressif des libertés provinciales est significatif.

Cependant, on ne cherche pas à remettre en cause l'esprit du système. Il s'agit seulement d'un penchant naturel, d'une sorte d'effet pervers du pouvoir qui modifient un rapport de forces.

(Suite page 15)

(Suite de la page 14)

La *famille*, réglée par la loi religieuse, est préservée. On respecte

### L'avènement du libéralisme

Le grand changement arrivera avec la victoire du *libéralisme* et de son complice obligé, l'*individualisme*. Sans omettre, à l'autre extrémité de l'univers des idées, en une manière de réaction, le poids de l'étatisme forcené d'inspiration collectiviste... Cette évolution se conjuguera avec la perte progressive de la notion de *bien commun*, seul fondement légitime de toute société.

Ainsi que l'exprime Jean-

### Conséquences sur la famille

Les atteintes portées à la famille sont les plus sérieuses. Elles ébranlent et fissurent l'ensemble de l'édifice social. Ne l'oublions pas, la *cellule familiale* n'est pas un moyen ordinaire de réalisation du *bien commun*, mais un moyen privilégié et irremplaçable découlant du *droit naturel*.

La famille se trouve, depuis des décennies, soumise à de nombreuses agressions : laïcisation du mariage, instauration du divorce, reconnaissance de l'union libre, PACS, « mariage pour tous », destruction de l'autorité paternelle, législations sur l'héritage, rôle de l'enseignement public, législation de la contraception et de l'avortement, théorie du genre, mise en œuvre de nouvelles techniques de procréation...

On peut aussi affirmer, sans risque d'être contredit, que les aides accordées par les gouvernants (parfois bien intentionnés) ont contribué à la remise en cause de la *famille* en permettant l'intrusion de l'État au cœur même de l'*institution familiale*.

La famille a été durement touchée par l'instauration du mariage civil. Notons qu'au regard du Code civil, le maire - ou son délégué - marie les futurs époux, alors que, pour l'Église, ce sont les

les *métiers* et l'autonomie des *villes* et *communautés rurales*. L'essentiel du *principe de subsidiarité*

Jacques Rousseau, pour la pensée moderne, « *il faut trouver une combinaison où l'homme obéissant à l'autorité sociale n'obéisse en fait qu'à sa propre volonté libre* ».

L'individu devient, au moins en théorie, le centre et la mesure unique de la vie collective. Il se voit élevé au rang de seul interlocuteur de l'État alors que, dans la doctrine traditionnelle, il est saisi au travers de sa famille, de son villa-

fiancés qui se donnent mutuellement le sacrement de mariage...

La laïcisation conduit à considérer le mariage comme un simple contrat révocable. On ôte ainsi à cette union toute transcendance, dimension pourtant conforme à sa nature et si nécessaire à sa pérennité.

Le divorce s'inscrit exactement dans la logique individualiste et libérale. Ce que la volonté a pu faire, la volonté peut le défaire. Aujourd'hui, un mariage sur trois aboutit à un divorce, à Paris, un sur deux. Un tel état de fait touche de plein fouet l'éducation des enfants et porte, également, à la diminution du nombre de naissances. Peut-on mettre des enfants au monde et les élever dans le cadre d'une institution aussi fragile et menacée ?

Suite logique de la décadence du mariage, l'*union libre* s'est développée et, aujourd'hui, plus de quarante pour cent des enfants voient le jour hors de la famille. Quelques retouches législatives suffiraient à lui permettre de supplanter définitivement le mariage dans l'esprit de nos concitoyens...

Enfin, le « mariage homosexuel » porte un coup de grâce à l'institution en la dénaturant - au sens immédiat du terme -, en s'at-

est maintenu.

ge, de sa ville, de sa province, de sa profession.

À l'homme concret de l'Ancienne France, les idéologues cherchent à substituer un individu abstrait, déraciné, proie facile de toutes les manipulations. Cela va avoir des conséquences dramatiques mettant en grave péril l'existence même de la Cité. Nous pouvons aujourd'hui en constater les effets.

taquant à sa finalité même : la transmission de la vie humaine et l'éducation des enfants dans le cadre et le respect de l'altérité complémentaire la plus manifeste, celle de l'homme et de la femme.

Notre époque a vu, bien sûr, la disparition de l'*autorité maritale*, mais aussi l'anéantissement de l'*autorité paternelle*. Et l'*autorité parentale*, qui a succédé à cette dernière, souvent illusoire dans les faits, est une nouvelle porte ouverte à l'intervention de l'État (sous l'habit du juge, cette fois) dans le débat familial.

Il nous faudrait aussi citer, dans tout cet arsenal, les lois sur l'héritage qui mangent le patrimoine familial et réduisent la famille « reconnue » à quelques membres proches, les autres parents subsistant, pour leur part, une véritable spoliation par le biais de droits de succession confiscatoires. Pour le législateur, la famille moderne se compose des époux et, pour un temps seulement, non encore parvenus à l'autonomie. Il est opportun d'évoquer, ici, le rôle néfaste joué par l'abaissement, démagogique, de l'âge de la majorité.

L'école a tenu, et continue de tenir, une grande place dans cette funeste évolution. Certes, on

(Suite page 16)

(Suite de la page 15)

pourrait s'attarder sur l'action redoutable de l'école laïque dont l'objectif à toujours été la promotion d'une société en dehors de Dieu et de la loi naturelle. Mais nous devons constater que l'ensemble des acteurs du système éducatif a sa part de responsabilité dans le naufrage actuel. Personne ne s'est opposé à ce que l'État, après avoir cherché à monopoliser l'enseignement, s'empare de tout le domaine de l'éducation. Domaine dans lequel il montre, au demeurant, peu de réussite !

La scolarisation des très jeunes enfants - alors que tout est dit entre deux et quatre ans -, l'éloignement de la mère par le travail féminin, l'éclatement de la cellule familiale et la disparition des solidarités naturelles, ont rendu diffi-

cile, voire impossible, la transmission par chaque foyer des valeurs nécessaires à la Cité. C'était pour tant la vocation même de la famille... Les parents ont été mis dans l'incapacité de remplir leur mission par ceux-là mêmes qui, ensuite, ont fustigé leurs carences...

Le sujet est immense ! On ne peut qu'ouvrir des voies à la réflexion de chacun. Nul n'ignore, par exemple, l'influence prépondérante des groupes de pression agissant en faveur de la « libération des mœurs ». Le phénomène n'est pas récent, même si son poids s'est multiplié à cause des moyens de communication modernes. Déjà, à la fin de l'Ancien Régime, la diffusion des *idées des Lumières*, provoqua, entre autres méfaits, une très forte augmentation de la prostitution.

### Conséquences sur les *communautés territoriales*

Les *communautés territoriales*, au moins les bourgs ruraux et les villes, paraissent avoir heureusement survécu aux secousses révolutionnaires. Pour le plus grand nombre, les communes se sont coulées dans le lit des anciennes paroisses. Il faut avouer, cependant, que nous l'avons échappé belle, car les projets de découpage de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle se moquaient allègrement de toutes réalités historique, géographique, religieuse, humaine. Déjà les technocrates étaient en marche...

Après la révolution, il faudra compter avec le poids de la nouvelle administration. La tutelle royale laissait aux communautés villageoises, selon l'expression de l'historien Pierre Goubert (1915-2012), « *plus de liberté d'action (et parfois de parole) que les autorités préfectorales du XIX<sup>e</sup> et surtout du XX<sup>e</sup> siècle* ».

Mais, surtout, la commune, que nous connaissons aujourd'hui, rurale ou urbaine, n'est plus l'émanation de la *famille*, cellule essentielle du corps social. Elle est le produit, dans son gouvernement, du suffrage universel censi-

taire ou universel, c'est-à-dire l'otage d'une majorité de rencontre, voire le résultat d'un mouvement d'opinion provoqué ou non.

La société française, en application des principes de 1789, tend à ne plus reconnaître qu'une seule légitimité, celle de l'élection...

Et la confusion règne à tous les niveaux : les communes, les départements et les régions sont à la fois des collectivités territoriales décentralisées et des circonscriptions administratives de l'État. C'est ainsi que le maire qui préside aux destinées de sa ville, agit aussi, en certains domaines, comme fonctionnaire du pouvoir central : police, état civil, élections...

Il faut, également, noter que, depuis deux siècles, toutes les communes, grandes ou petites, sont mesurées à la même aune politique. On ne connaît que quelques particularités minimales touchant Paris, Lyon ou Marseille. Cette uniformité technocratique oublie qu'il n'y a pas « *de plus grande injustice que de traiter également des choses inégales* ».

Cette situation ubuesque, qui

Plus près de nous, la « révolution de mai 68 » a contribué à ouvrir en grand les vannes de la licence et de l'esprit de jouissance, pulvérisant une morale devenue incompréhensible, tant il est vrai que l'égoïsme libéral a fini par occulter tout esprit de service du *bien commun*. Cet air vicié met directement en cause la *famille*.

L'esprit du temps, constatons-le, accepte toute cette décadence avec passivité, comme si c'était le prix à payer pour la liberté de chacun. Et si nous évoquons le problème de l'avortement, nous touchons, alors, un cas extrême où les protecteurs de l'innocence se trouvent condamnés et les criminels justifiés !

donne au bourg de cinquante habitants les mêmes pouvoirs qu'à la cité de cent mille âmes, a poussé à la multiplication des niveaux de décision. On trouve ainsi des communes, des syndicats de communes, des districts, des communautés urbaines, des communautés de communes, des agglos (sic)... Dire que les bons esprits du XVIII<sup>e</sup> se gaussaient de la diversité des circonscriptions de l'Ancien Régime !

Tout cela a, sans doute, contribué à la triste évolution des campagnes...

Les villes, disposant de ressources plus importantes en hommes et en moyens, ont, semble-t-il, mieux résisté. Mais méritent-elles encore le nom de *communes*, au plein sens du terme, à l'instar de la *commune jurée* évoquée plus haut, qui pratiquait réellement, entre ses membres, la solidarité et l'assistance ?

Les *pays* ou *provinces* ont disparu en même temps que les *seigneuries* lors de la grande braderie du 4 août 1789.

Ces *seigneuries* avaient beau-

(Suite page 17)

(Suite de la page 16)

coup évolué depuis la lointaine féodalité, réduites en importance par la consolidation progressive du pouvoir royal. Grâce à Dieu, siècles après siècles, les habitants ressentaient moins le besoin de cette présence armée du château et le souverain, tout en maintenant les justices locales, s'affirmait toujours davantage, par la voie de l'appel, comme le justicier suprême. Cependant, la seigneurie, devenue essentiellement une entité

### Conséquences sur les corporations

Dès avant les événements de 1789, les esprits « éclairés » s'étaient opposés aux corporations, au motif qu'elles constituaient une entrave inadmissible à la liberté du commerce et de l'industrie. Ils les considéraient comme des corps exclusivement tournés vers la défense de leurs intérêts particuliers et foncièrement hostiles aux innovations techniques nécessaires. Rien ne devait barrer la route au progrès dont le règne était amorcé pour le bonheur des peuples !

Certes, comme toute institution, les métiers pouvaient parfois avoir besoin de réformes, de retour à l'esprit qui avait présidé à leur création, mais le libéralisme avait juré leur perte. L'édit de février 1776 supprima corporations et métiers et ce, sans indemnisation des intéressés. Les idées de Turgot triomphaient.

Pourtant cette victoire du « laisser faire laisser passer » fut de courte durée. Quelques mois plus tard, Maurepas rétablit ces corps intermédiaires en concédant cependant qu'ils ne seraient plus obligatoires.

La loi Le Chapelier anéantit définitivement les corporations le 14 juin 1791. Cette décision qui interdisait toute coalition des ouvriers (sous l'influence de grèves récentes) s'avéra une des plus né-

économique et sociale, continuait à jouer un rôle. Aucune des réformes engagées au XVIII<sup>e</sup> siècle ne prônait sérieusement sa disparition. L'autorité morale du seigneur restait, le plus souvent, irremplaçable.

Les nouveaux maîtres de la France, confondant unité et uniformité, dans leur volonté de faire table rase du passé, supprimèrent également *provinces* et *pays*. On avança, pour les condamner, le mot de *privilège* en l'affublant

fastes pour le peuple, surtout lorsque arriva ce que l'on a appelé justement la « révolution industrielle ». **La misère des ouvriers, exploités par la bourgeoisie révolutionnaire reste un des plus grands scandales du XIX<sup>e</sup> siècle !**

Durant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, on essaya pourtant de lutter contre cet état de chose si préjudiciable aux plus faibles. Mais, selon l'expression du Comte de Chambord, dans sa *Lettre sur les ouvriers*, publiée en 1865 :

« Malgré la création de sociétés de secours mutuels, des caisses de secours, des caisses d'épargne, des caisses de retraite, des œuvres pour le logement, pour le service des malades, pour l'établissement des écoles dans les manufactures, pour la moralisation des divertissements, pour la réforme des compagnonnages, pour les soins aux infirmes, aux orphelins, aux vieillards, malgré tous les efforts de cette charité chrétienne qui est particulièrement l'honneur de la France, la protection n'est pas suffisamment exercée partout, et les intérêts moraux et matériels des classes ouvrières sont grandement en souffrance ».

Et à ce mal, l'héritier de nos Rois propose un remède :

« À l'individualisme opposer

d'une signification péjorative qu'il n'avait pas ordinairement. La manipulation du vocabulaire est une arme puissante aux mains des révolutionnaires !

Plus récemment, les *provinces* ont semblé renaître lors de la mise en place des *régions*. Les vieux noms ont été repris, au moins pour beaucoup d'entre elles, mais ce ne fut qu'une illusion. Qu'y a-t-il, en fait, de commun entre ces nouvelles structures et les antiques provinces chargées d'histoire ?

*l'association, à la concurrence effrénée le contrepoids de la défense commune, au privilège industriel la constitution volontaire et réglée des corporations libres ».*

Les souverains pontifes ont parlé à propos des corporations :

\* « d'une institution due à la sagesse de nos pères et momentanément interrompue »<sup>2</sup>,

\* de la « bienfaisante influence des corporations »<sup>3</sup>,

\* de « la nature [qui] incline les membres d'un même métier ou d'une même profession... à créer des groupements corporatifs »<sup>4</sup>.

En 1949, le pape Pie XII déclarait dans la même ligne :

« Nous ne nous laissons pas de recommander instamment l'élaboration d'un statut de droit public de la vie économique, de toute la vie sociale en général, selon l'organisation professionnelle ».

Bien entendu, la doctrine libérale s'oppose à cette nécessaire association, tout comme les syndicats modernes qui vivent des antagonismes suscités au nom de la lutte des classes.

Il y a bien le *Conseil économique et social*, mais ce n'est pas, il s'en faut de beaucoup, une *chambre corporative* !

2) Léon XIII, *Humanum genus*.

3) Léon XIII, *Rerum novarum*.

4) Pie XI, *Quadragesimo anno*.

## Conclusion

Malgré le triomphe, très certainement provisoire, du libéralisme et de l'individualisme, doctrines si funestes pour la Cité, l'homme ressent toujours le besoin d'appartenir à des communautés diverses et complémentaires, de s'y enraciner. Il s'y trouve à la fois protégé et encouragé dans son effort de perfectionnement.

Sa nature profonde le pousse à s'associer à ses semblables pour réaliser un œuvre qui le grandit et lui donne sa véritable dimension : la recherche du *bien commun*. Ainsi, il peut surmonter ses faiblesses, dépasser son égoïsme, aller au-delà de son immédiat intérêt et assumer pleinement son destin de fils de Dieu.

Faute de trouver normalement l'appui de ces *corps intermédiaires*, l'homme risque de sombrer dans la solitude stérile ou de s'agréger à des solidarités de rencontre, porteuses de fausses valeurs. Ainsi égaré, il ne pourra accomplir sa vocation temporelle et spirituelle.

Et pourtant ! Nombre de nos concitoyens n'ont strictement rien compris... C'est le cas de M. Jacques Myard, « Député de la Nation », Maire de Maisons-Lafitte, Président du Cercle Nation et République, qui écrit dans son *Communiqué de Presse* du 3 juin 2014 : « *La réforme régionale présentée hier par le Président de*

*la République a un fort goût de déjà vu.*

« *C'est le retour de la France du Moyen Âge...*

« *Ce projet va balkaniser la France sur le modèle de l'Empire des Habsbourg...*

« *C'est une atteinte directe à la démocratie qui exige un lien de proximité que les départements, depuis plus de deux siècles d'existence, avaient réussi à créer avec les citoyens et les communes...* ».

Nous n'avons aucune sympathie pour la réforme présentée par le « *Président de la République* », mais plaise à Dieu que M. Myard n'ait jamais aucune fonction gouvernementale !

## ***En marge des Européennes : un élu et non le moindre, aux élections consulaires...***

C'est en ces termes que, le 29 mai 2014, *Synthèse nationale*<sup>1</sup> annonce l'élection d'Éric Miné aux élections consulaires dans la circonscription Thaïlande-Birmanie.

« *Dimanche dernier se déroulaient à travers le monde les élections des délégués consulaires. Ceux-ci sont chargés de représenter les Français de l'étranger pour 6 ans.*

« *Là aussi, nous avons eu droit à une bonne surprise. À savoir l'élection de notre ami Éric Miné dans la circonscription Thaïlande-Birmanie. Écrivain talentueux, patriote sincère et passionné par la condition d'autrui, Éric Miné, qui jouit d'une grande popularité dans sa circonscription, puisque dans son fief de Pattaya il fait plus de 55% des voix, avait mené une campagne harassante depuis plusieurs mois.*

« *Il saura, nous en sommes persuadés, défendre les intérêts de nos compatriotes expatriés* ».

Rappelons qu'Éric Miné est l'auteur de *Le garçon de Vientiane*, paru, en janvier 2011, chez Soukha Éditions<sup>2</sup> :

« *Paris, automne 2008. Pierre s'ennuie. À cinquante ans, il a abandonné depuis longtemps son épouse Hélène Grazziano-Benz, papillonnante et médiatique présidente de l'ONG Terre d'enfants, le devant de la scène conjugale. Sa fille, qu'il adore, et quelques aventures aussi, sans lendemain, colorent un peu la grisaille routinière d'une vie confortable et sécurisée ; précautionneuse.*

« *Sa rencontre avec Laum, un jeune laotien, d'apparence timide, cultivé et curieux - mais aussi ambigu et déterminé -, le projette soudain dans une passion fulgurante. Une passion qui brise toutes les barrières protectrices dont il s'était patiemment entouré ; toutes ses certitudes, tous ses interdits...*

« *Une révélation libératoire, jouissive ; une fusion explosive et charnelle. Le rêve d'une transgression inaccessible ?...* »<sup>3</sup>.

En février 2013, une version en langue anglaise de l'ouvrage est parue sous le titre *The boy from Vientiane*<sup>2</sup>.

Comme le prétend Éric Miné lui-même sur son blog : « *Auteur de quelques textes, résidant en Asie, hédoniste et réactionnaire assumé, je ne suis pas sans références* »<sup>4</sup> !

1) <http://synthesenationale.hautetfort.com>.

2) Soukha Éditions 39, rue du Cherche-Midi 75006 Paris.

3) Source : <http://www.soukha-editions.fr>.

4) Source : <http://librattitude.blogspot.fr>.

## Une floraison de chaînes de radio et de télévision indépendantes

L'on assiste, ces derniers mois à l'apparition de nombreuses chaînes de radio et de télévision indépendantes qui, grâce à Internet, proposent au public des émissions de qualité variable mais, généralement, orientées politiquement et/ou religieusement.

Nous avons pensé que l'étude d'au moins quelques-unes d'entre elles pouvait présenter un certain intérêt.

Après avoir éliminé celles pour lesquelles les sociétés<sup>1</sup> spécialisées dans la gestion des noms de domaine fournissent des informations fantaisistes - telle Médias-Presses-Info - nous avons, dans un premier temps, sélectionné : MetaTV, TVLibertés et Klagemauer.TV.

### Meta TV

MetaTV se présente comme une « Fédération libre des médias alternatifs indépendants ». Son site « metatv.org » a été créé le 12 juin 2013 et est hébergé chez OVH à Roubaix. Le nom du responsable indiqué est **Nicolas Dreyfus**.

Nous relevons parmi les « partenaires » indiqués de MetaTV le *Réseau Voltaire*.

#### Le Réseau Voltaire pour la liberté d'expression

C'est une association à but non lucratif française, fondée en 1994. Son but est « la promotion de la liberté et de la laïcité ».

Elle est lancée par une pétition cosignée par **Pierre Bourdieu**, **Henri Caillavet**, **Jack Lang**, **Noël Mamère**, **Gilles Perrault** et **Philippe Solers**. Elle reçoit le soutien de **Mgr Gailliot**. Le MRAP, Les Verts, le PCF, le PRG, entre autres, siègent à son conseil d'administration.

Son président-fondateur est **Thierry Meyssan**, homosexuel et libre-penseur, qui, en 1989, avait créé le *Projet Ornicar*, destiné à « lutter contre les discriminations fondées sur la sexualité ».

En 1996, le Réseau Voltaire tente de mobiliser l'opinion contre la célébration du 1500<sup>e</sup> anniversaire du baptême de Clovis. En 1997, il intervient contre le financement public de la partie religieuse du voyage de Jean Paul II en France.

En mars 2002, **Thierry Meyssan** publie *L'Effroyable imposture* qui défend la thèse que les attentats du 11 septembre 2001 sont la conséquence d'une conspiration intérieure et non pas extérieure.

Au cours de l'été 2006, **Thierry Meyssan** se rend au Liban avec un groupe international comprenant **Dieudonné** et **Alain Soral**. Le transit vers la Syrie est organisé par **Frédéric Chatillon**, ex-responsable du *GUD*.

L'association française d'origine étant dissoute en 2007, le Réseau Voltaire prend le nom de *Réseau Voltaire International* et ses principaux responsables résident alors au Liban.

En 2008, **Thierry Meyssan** déclare être proche du *Hezbollah*.

En 2012, une nouvelle association française est créée, le *Réseau Voltaire France*. Le président en est **Alain Benajam**, le vice-président **André Chamy** (ancien avocat français de **Saddam Hussein**). **Thierry Meyssan** et **Issa El Ayoubi** (correspondant du journal libanais pro-syrien *Ad-Diyar* et cadre éminent du *Parti social-nationaliste syrien*) sont membres du conseil d'administration.

**Alain Benajam** intervient fréquemment sur le site *Égalité & Réconciliation* d'**Alain Soral**. Le site actuel du *Réseau Voltaire* (<http://www.voltaire.org>) a été créé le 24 août 2005, il est hébergé chez Gandhi SAS à Paris. Son responsable est **Thierry Meyssan**.

### TV Libertés

TV Libertés « se distingue de la concurrence en étant ouvertement pour la défense et la promotion de la culture et de l'esprit français au cœur des nations européennes... »

« TV Libertés assure en soirée deux programmes quotidiens sur Internet... C'est l'occasion, tous les jours, d'évoquer la situation politique nationale... »

« Au journal succède à 20 heures une émission thématique, consacrée selon le jour à l'histoire, à la culture, à l'économie, à la vie des médias, à la vie religieuse ou aux faits de société »<sup>2</sup>.

(Suite page 20)

1) <http://www.whois-raynette.fr> et <http://whois.domaintools.com>

2) Source : <http://www.tvlibertes.com>.

(Suite de la page 19)

Le président de TV Libertés est **Philippe Milliau**<sup>3</sup>.

Le directeur de la rédaction est **Martial Bild**<sup>4</sup>.

Parmi les « parrains » de TV Libertés, on note<sup>5</sup> :

\* **Béatrice Bourges**, porte-parole du Printemps français,

\* **Arnaud Guyot-Jeannin**<sup>6</sup>, écrivain et journaliste,

\* **Christine Tasin**<sup>7</sup>, présidente de *Résistance républicaine* et co-présidente de *Riposte laïque*,

\* **Anne-Laure Blanc**, épouse de **Jean-Yves Le Gallou**,

\* **Anne Brassié**,

\* **Pierre Cassen**, fondateur de *Riposte laïque* qu'il préside avec Christine Tasin,

\* **Guillaume de Thieulloy**, ...

### Klagemauer TV

Klagemauer TV (Mur des lamentations en français) est un bouquet appartenant à **Ivo Sasek**. Il diffuse des émissions dans de nombreuses langues dont l'allemand, le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il est spécialisé dans les thèmes liés à la conspiration, au complot de la haute finance, ... Quelques exemples des émissions diffusées : John Kennedy a été assassiné par son successeur Lyndon B. Johnson, l'attentat du 11 septembre 2001 aux États-Unis n'est pas du tout ce que l'on croit, l'Iran est un véritable paradis pour les Juifs, les traînées blanches (« *chemtrails* ») créées par les avions en vol sont des produits chimiques délibérément répandus par diverses agences gouvernementales, alors que les imbéciles croient qu'il s'agit de traînées de condensation...

Klagemauer TV travaille en collaboration avec **Guylaine Saint-Pierre Lanctôt**, ancien médecin canadien radié en 1997 et engagé dans la promotion de la médecine non conventionnelle.

Le propriétaire de Klagemauer TV, **Ivo Sasek**, est par ailleurs le dirigeant d'une secte « chrétienne évangélique » basée en Suisse alémanique et appelée « *Organische Christ-Generation* » (Génération Organique du Christ ?). Cette secte rassemble au moins 1500 adeptes et Sasek réunit plusieurs milliers de personnes quand il se déplace.

« Dans sa lettre circulaire n° 37 du mois de janvier 2006, Ivo Sasek, qui exerce un ministère d'enseignement international basé en Suisse (à Walzenhausen), se présente comme le futur et unique dirigeant du christianisme mondial... »

« Quiconque est de Dieu, entend ma voix et me suit... »

« Ces allégations excessives seraient sans grande importance si leur auteur n'était pas un homme exemplaire à bien des égards, et n'exerçait son influence sur des milliers de personnes et des centaines de conducteurs d'églises... »

« Les « options » de Sasek (53 ans) sont clairement celles d'un faux prophète... »<sup>8</sup>.

Depuis une conférence, organisée à Coire (Suisse), le 24 novembre 2012, Ivo Sasek est sous le coup d'une plainte pour négationnisme... La conférencière était **Sylvia Stolz**, dont le compagnon, **Horst Mahler**, est un ancien avocat de *Rote Armee Fraktion*...

À suivre...

3) Ancien militant de la *Fédération des étudiants nationalistes*, cadre du *GRECE*, rallie le *Front national* dont il se sépare en 1998 pour le *MNR*. Il se rallie, en 2008, au *Bloc identitaire* dont il devient coordinateur en Bretagne. Il est à l'origine de la création de la *Maison de l'Identité*, Ti Breizh, à Guerlesquin dans le Trégor. À Ti Breizh, il reçoit Guillaume Faye et le Docteur Merlin. Il est exclu du *Bloc identitaire* en mars 2012.

4) Ancien membre du *Front de la jeunesse*, il adhère au *Front national* en 1980 et, en 2008, rejoint le *Parti de la France* de **Carl Lang**. Le site de l'*Institut Civitas* (<http://www.civitas-institut.com>) annonce qu'il animera une *Table ronde* lors du colloque *Civitas* du 5 juillet 2014.

5) Lettre d'information envoyée pour l'ouverture de l'antenne le 30 janvier 2014.

6) Spécialiste de **Julius Evola**, très proche d'**Alain de Benoist**, se prétendant, malgré tout, catholique traditionaliste, il a publié, en 1996 *Enquête sur la Tradition aujourd'hui*, chez Guy Trédaniel, maison d'édition spécialisée dans l'ésotérisme, les croyances, la médecine douce et le développement personnel. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages publiés aux Éditions L'Âge d'Homme.

7) « Certes la première libération [apportée par les Lumières], d'où découle tout le reste, est celle du péché originel. Ce dogme qui nous empoisonnait depuis Saint-Augustin [sic] (soit le quatrième siècle) prétendait expliquer l'origine du mal sur terre et interdire à l'homme toute liberté de s'en affranchir sans Dieu... » (Tasin Christine, *Qu'est-ce qu'elle vous a fait la République ?*, *Résistance Républicaine*, 2013, p. 41). « Or, l'héritage de 1789 ce n'est ni la guillotine, ni la guerre de Vendée, ni les prêtres réfractaires, qui font partie de notre histoire au même titre que la Terreur blanche, l'égolement des jacobins par les royalistes, compagnons du Soleil et autres Compagnies de Jehu, les horreurs commises par les chouans ou encore les manifestants abattus sans sommation » (Tasin Christine, op. cit., p. 48).

8) Ropp Éric, *Ivi Sasek, un nouveau « prophète »* Centre de Recherches, d'Information et d'entraide CRIE, BP 82121 F 68060 Mulhouse Cedex 2.

## Notes de Lectures

**Tapie, le scandale d'État**, par Laurent Mauduit, 2013.

M. Laurent Mauduit poursuit méthodiquement, depuis des années, l'étude de ce qui apparaît comme le plus grand scandale politico-financier de toute l'histoire de la République française depuis ses origines : le « Panama », l'affaire Stavisky, ne sont en effet que très peu de chose par rapport au « *Scandale d'État* » qui porte le nom d'un ancien ministre de François Mitterrand devenu le protégé de Nicolas Sarkozy. Il est indispensable de lire et de faire lire le livre<sup>1</sup> récent qui renferme le détail de cette incroyable histoire.

Le 7 juillet 2008, une sentence arbitrale accordait, avec l'assentiment des plus hautes autorités publiques, une somme de quatre cent cinq millions d'euros, dont quarante-cinq au titre de « *préjudice moral* », à M. Bernard Tapie. En 2013, enfin, cette invraisemblable opération a été qualifiée par la Justice d' « *escroquerie en bande organisée* » aux dépens de l'État, d'où mise en examen d'un certain nombre de personnes, d'autres pouvant encore les rejoindre qui pourraient être encore plus coupables. Celui qui est au cœur de l'affaire est « *une sorte de trait d'union entre le mitterrandisme finissant et le sarkozysme triomphant* », écrit notre auteur (p. 293). Mitterrand l'a introduit « *en une sorte de héros moderne* », alors qu'il est plutôt l' « *incarnation de la dérive vers l'ARGENT ROI* » (p. 295, deux mots soulignés dans le texte).

Dans sa conclusion, M. Mauduit, homme de gauche, mais intellectuellement honnête, parle de « *notre démocratie* » qui a « *autorisé* » des « *dysfonctionnements majeurs* » (p. 366) et qu'il faudrait tout de même reconstruire. Il ne croit guère, cependant, à cette « *reconstruction* » à l'issue de la très longue enquête menée par lui (p. 369) et son scepticisme est des mieux fondé : il est dans la nature même de ce que l'on nomme démocratie d'être asservie à l'argent. Sans le savoir, il a vérifié les analyses de Charles Maurras sur la question : « *... c'est l'argent qui FAIT le pouvoir en démocratie. Il le choisit, le crée et l'engendre. Il est l'arbitre du pouvoir démocratique parce que sans lui ce pouvoir retombe dans le néant et le chaos* »<sup>2</sup>. Et encore : « *Qui dit démocratie dit un double gouvernement : l'apparent, celui du nombre, le réel, celui des oligarchies et de l'or* »<sup>3</sup>.

Le livre s'achève avec deux rubriques fort utiles, car cette histoire - tristement vraie - est longue et complexe : un « *index des principaux acteurs* » et une « *chronologie* » des aventures de Bernard Tapie de juillet 1990 à juillet 2013.

Charles-Antoine Cardot

1) Mauduit Laurent, *Tapie, le scandale d'État*, Stock, 2013. L'auteur a déjà publié : « *Sous le Tapie* », chez le même éditeur, en 2008.

2) Maurras Charles, *Mes idées politiques*, Fayard, 1937, p. 161.

3) Maurras Charles, op. cit. p. 172.

**Dialogues désaccordés**, par Éric Nauleau et Alain Soral, octobre 2013.

Publié par les Éditions Blanche / Hugo & Cie<sup>1</sup>, *Dialogues désaccordés*, sous-titré *Combat de Blancs dans un tunnel*, est présenté comme un dialogue entre **Alain Soral**<sup>2</sup> et **Éric Nauleau**<sup>3</sup>. L'ouvrage est dédié par **Éric Nauleau** « *À la mémoire de Paul Gadenne* (professeur de lettres et romancier) et par **Alain Soral** « *À Dieudonné M'Bala M'Bala pour son courage et sa lucidité* ».

Dans les premières pages, l'évocation du cas DSK donne à **Alain Soral** le prétexte de revenir aux obsessions que nous avons remarquées dans un autre de ses ouvrages, *Misères du désir* : « *... Marcela Iacob... Juive argentine (les théoriciennes féministes américaines le sont presque toutes), lesbienne au nez refait, sans enfant et chercheuse au CNRS, elle se paye DSK avec cette violence lâche propre au phallus manquant...* » (p. 13).

Ce sont, ensuite, les professions de foi politiques (de **Alain Soral**) : « *En tant que national-socialiste français...* » (p. 65) ; « *Oui, je suis en deuil du commandante Chávez...* » (p. 67) ; « *Un monde soviétique dont, en tant que Français, je regrette la disparition...* » (p. 71) ; « *Les révisionnistes sont les prisonniers politiques de l'Occident contemporain...* » (p. 103) ; « *Je suis rousseauiste...* » (p. 189)...

Dialogues désaccordés sans doute... En tout cas, **un désaccord total avec nous !**

Louis Brékilien

1) « *Blanche est l'éditeur phare en matière de littérature érotique. Depuis plus de quinze ans, les éditions Blanche et leur créateur Franck Spengler publient romans érotiques, guides sexo...* » (source : <http://www.hugoetcie.fr/Editions-Blanche>).

2) Président de *Égalité & Réconciliation*, mouvement qu'il a fondé en 2007 avec d'anciens membres du GUD et fondateur, en 2011, d'une maison d'édition baptisée Kontre Kulture.

3) Critique littéraire, chroniqueur sportif et animateur de télévision et de radio.

## ***L'ultime conversion de Charles Maurras ! Un « pieux » mensonge ?***

Il est généralement admis que Charles Maurras, qui avait abandonné le christianisme vers l'âge de quinze ans, s'est converti, sur son lit de mort, juste avant son décès survenu le 16 novembre 1952. « *Pour la première fois, j'entends quelqu'un venir* », auraient été ses dernières paroles<sup>1</sup>. Et l'abbé Giraud pourra écrire : « *Je revois, très souvent, mon inoubliable entretien avec le grand protégé de la Petite Thérèse. Sa fin chrétienne si édifiante ne m'a point surpris...* »<sup>2</sup>. Si l'on en croit Dominique Venner, il n'en est rien !

Examinons, donc, le cheminement spirituel du fondateur du journal *L'Action française*, tel qu'il nous est conté par Venner<sup>3</sup>, dans son ouvrage posthume, *Un samouraï d'Occident - Le Bréviaire des insoumis*.

« *Son père étant mort prématurément, c'est l'influence d'une mère très pieuse qui s'exerça sur le petit Provençal. Chez ce gamin suprêmement intelligent, qui rêvait d'être marin, la lecture précoce de L'Odyssée fut une première révélation. À quinze ans, élève au collège catholique d'Aix-en-Provence, il fut frappé de surdité. L'abbé Penon, un Provençal, futur évêque de Moulins, devint son répétiteur et son directeur de conscience. Il vit sa tâche compromise par l'évolution de son élève et l'autonomie intraitable de son esprit. Il avait introduit l'enfant à la connaissance des lettres antiques, ce qui détourna peu à peu celui-ci du christianisme. Désormais agnostique, le jeune Maurras plaqua ses études et monta à Paris, jurant de faire carrière dans le journalisme et la littérature. Il avait dix-sept ans. Après une brève saison d'anarchisme littéraire, la nostalgie de sa Provence natale et les lumières antiques le ramenèrent à Homère. En novembre 1894, il publia son premier livre, Le Chemin de paradis, recueil de contes philosophiques. Dans la préface à cette rêverie, il avouait son désir de fustiger le christianisme biblique, destructeur, croyait-il, de l'harmonie païenne et classique. L'ouvrage fut réimprimé en 1921, épuré de ce qui pouvait choquer le public catholique. Ayant fondé entre-temps le journal et la ligue de l'Action française, Maurras se trouvait en effet prisonnier d'un public majoritairement catholique et conservateur.*

*Au 1896, à dix-huit ans (sic<sup>4</sup>), il avait été envoyé à Athènes comme journaliste pour couvrir les Jeux Olympiques. Ces Jeux étaient les premiers à être de nouveau organisés depuis leur interdiction, quinze siècles plus tôt, par l'empereur chrétien Théodose. Le jeune homme fut exalté par ce voyage. Il en rapporta Anthinéa, publié en 1901. Cet ouvrage fort païen comportait des pages antichrétiennes qui furent expurgées dans des éditions ultérieures.*

*Sa correspondance avec l'abbé Penon porte cependant témoignage de ce qu'étaient ses convictions intimes. Tout est résumé dans sa lettre du 28 juin 1896 : « Je reviens d'Athènes plus éloigné, plus ennemi du christianisme qu'auparavant. Croyez-moi, c'est là-bas qu'ont vécu les hommes parfaits... ». Après avoir évoqué Sophocle, Homère et Platon, il conclut : « Je reviens d'Athènes en polythéiste tout pur. Ce qui était à l'état vague et confus dans ma pensée s'est précisé avec éclat. Je fuis l'idée de l'infini, idée sémitique, hébraïque, idée contradictoire venue d'Asie, des barbares. Je ne veux plus songer qu'au parfait et au pur... ». Jusqu'à sa mort en 1928, l'abbé Penon tenta de faire revenir Maurras sur cette conversion au « paganisme ». En vain. Il n'obtint que des concessions de pure forme mais aussi l'argument insolite par lequel Maurras, au nom de l'ancienne alliance politique du Trône et de l'Autel, affichait sa vénération pour l'Église catholique, socle de l'ordre social à ses yeux, isolée d'un christianisme jugé pernicieux...*

*Esprit avant tout politique, Maurras n'entendait pas faire œuvre de réformateur spirituel ou religieux. Il avait donc enfermé dans son cœur les révoltes et les convictions intimes qui n'étaient plus exprimables sans péril. L'ombre d'un ralliement, arrachée sur son lit de mort, n'y changea rien<sup>5</sup>. Au moment de s'éteindre, l'aimable Jean de La Fontaine avait été victime en son temps de harcèlements pires encore<sup>5</sup>. Le modèle des exhortations employées pour le faire plier se trouvait chez Pascal, acharné à désespérer ses lecteurs pour leur ôter l'espoir de trouver à leur infirmité d'autres recours que ceux de la religion<sup>5</sup>. »<sup>6</sup>.*

En revanche, le maréchal Lyautey n'était pas de la même trempe !

(Suite page 23)

1) Giocanti Stéphane, *Maurras - Le chaos et l'ordre*, Flammarion, 2006, p. 499.

2) Lettre de l'abbé Giraud à Charles Forot, 4 juillet 1958.

3) Venner Dominique, *Un samouraï d'Occident - Le Bréviaire des insoumis*, PGDR, 2013.

4) En fait, en 1896, Maurras avait vingt-huit ans !

5) Souligné par nos soins.

6) Venner Dominique, op. cit., pp. 131-134.

« Ils [Montherlant, Maurras, Céline] étaient sortis du christianisme comme on se libère d'un système étranger, pour retrouver l'univers spirituel de leurs origines... Ce monde spirituel antique était riche, harmonieux et satisfaisant. Hubert Lyautey n'était pas armé pour faire ce travail par lui-même... Dans son grand âge, n'y tenant plus, il s'efforça de croire à nouveau pour échapper au vide... Il revint donc aux pratiques de sa jeunesse... Il redevint alors ce qu'il n'avait jamais cessé d'être au fond, un chrétien de convention tarabudé par la raison.

Le contre-exemple d'Hubert Lyautey est éclairant. Par contraste, il permet de mieux comprendre ce que peut signifier pour des Européens le retour à la tradition. »<sup>7</sup>.

Jean-Marie Roullé

7) Venner Dominique, op. cit., pp. 136-138.

## ***102<sup>e</sup> Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray***

**Samedi 27 et dimanche 28 septembre 2014**

### ***Livres reçus***

- ***Le Retour des Bourbons à Paris le 8 juillet 1815*** - Lacour Éditeur, 23 bd Amiral Courbet 30000 Nîmes.  
Sites Internet : [www.editions-lacour.com](http://www.editions-lacour.com) - [www.editions-lacour.fr](http://www.editions-lacour.fr).

- ***Un Discours à Metz (15 août 1911), par Maurice Barrès*** - Lacour Éditeur, 23 bd Amiral Courbet 30000 Nîmes.

- ***Henri V et La République, par L. d'Estienne de Saint-Jean*** - Lacour Éditeur, 23 bd Amiral Courbet 30000 Nîmes. Sites Internet : [www.editions-lacour.com](http://www.editions-lacour.com) - [www.editions-lacour.fr](http://www.editions-lacour.fr).

- ***La Maison de France - Son histoire Généalogique*** - Lacour Éditeur, 23 bd Amiral Courbet 30000 Nîmes.  
Sites Internet : [www.editions-lacour.com](http://www.editions-lacour.com) - [www.editions-lacour.fr](http://www.editions-lacour.fr).

Nous nous permettons de faire remarquer que cet ouvrage soutient la validité des « *renonciations d'Utrecht* » : « *Le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, pour monter sur le trône d'Espagne n'a pas seulement souscrit un acte de renonciation formelle à ses droits éventuels sur la couronne de France, il l'a souscrit dans un traité international et synallagmatique dans une clause que les traités postérieurs n'ont jamais abrogée, ou pour mieux dire, la France par ses plénipotentiaires et son roi, l'a souscrit pour lui. Cet acte ne l'engageait pas seulement, elle [sic] engageait la France et toute l'Europe* » (page 54). Il contredit, donc, les *Lois fondamentales du Royaume* et l'enseignement donné dans toutes les Universités de Droit.

- ***Catholicisme, foi et problème religieux***, Louis Jugnet, préface de l'abbé Alain Lorans - Éditions de Chiré 86190 Chiré-en-Montreuil.

« *Rééditer aujourd'hui Catholicisme, foi et problème religieux* de Louis Jugnet, ce n'est pas manifester une reconnaissance à titre posthume, envers un philosophe thomiste qui forma tant de générations d'étudiants à Toulouse, au siècle dernier...

« *Rééditer aujourd'hui Louis Jugnet, c'est avant tout permettre aux lecteurs d'ouvrir un trésor, et leur faire découvrir une pensée profondément actuelle...*

« Non solum in memoriam, sed etiam in spem. Lire, étudier et méditer aujourd'hui *Catholicisme, foi et problème religieux*, ce n'est pas sacrifier à un quelconque « *devoir de mémoire* », c'est bien plutôt recevoir une leçon d'espoir en l'intelligence de la foi, fides quærens intellectum » (extraits de la préface de l'abbé Alain Lorans).

# Carnet du Jour

" Information non disponible "

## Sommaire

<i>Il n'est pas dans la mission...</i> .....	<i>p 1</i>
<i>Le 25 avril à Aigues-Mortes</i> .....	<i>p 2</i>
<i>Louis de Bourbon : « Je suis prêt à servir la France »</i> .....	<i>p 4</i>
<i>Paris célèbre le 800<sup>e</sup> anniversaire de saint Louis</i> .....	<i>p 5</i>
<i>10<sup>e</sup> anniversaire de la dépose du cœur de Louis XVII à Saint-Denis</i> .....	<i>p 7</i>
<i>Le 1<sup>er</sup> colloque « Dominique Venner »</i> .....	<i>p 8</i>
<i>XXIV<sup>e</sup> Université Saint-Louis</i> .....	<i>p 10</i>
<i>Les corps intermédiaires entre l'individu et l'État</i> .....	<i>p 11</i>
<i>En marge des Européennes</i> .....	<i>p 18</i>
<i>Une floraison de chaînes de radio et de télévision</i> .....	<i>p 19</i>
<i>Notes de lectures</i> .....	<i>p 21</i>
<i>L'ultime conversion de Charles Maurras !</i> .....	<i>p 22</i>
<i>102<sup>e</sup> Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray</i> .....	<i>p 23</i>
<i>Livres reçus</i> .....	<i>p 23</i>
<i>Carnet du Jour</i> .....	<i>p 24</i>

## Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,  
Dominique Coudé  
Pont Gwenn  
22420 Plouaret  
Tél. : 02.96.38.89.26

*Abonnement normal* ..... 15,00 €  
*Abonnement électronique* .. 10,00 €  
*Abonnement étranger* ..... 17,00 €  
*Abonnement de soutien* ..... 20,00 €

**C.C.P. La Source 747 47 M**



## Union des Cercles légitimistes de France

Président : Pierre Bodin  
144, rue des professeurs Pellé 35700 Rennes  
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : [uclf@orange.fr](mailto:uclf@orange.fr)

Vice-président : Dominique Coudé  
Pont Gwenn 22420 Plouaret  
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : [uclf@sfr.fr](mailto:uclf@sfr.fr)

## La Gazette Royale

Directeur de la publication : Dominique Coudé - Courriel : [uclf@sfr.fr](mailto:uclf@sfr.fr)